

# SELARL MORIN -RENARD

Huissiers de Justice Associés  
Près les Tribunaux de Grande Instance de Saintes et de La Rochelle

## compétente sur l'ensemble du département de la CHARENTE-MARITIME (17)

15- 17 Faubourg Taillebourg  
B.P. 14  
17412 SAINT JEAN D'ANGELY CEDEX

Tél : 05 46 32 04 98  
Fax : 05 46 32 11 28

Email : morin.renard.hj17@orange.fr

SASU ENERGIE DU MIGNON

32 – 36 rue de Bellevue

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

a.gauthier@wpd.fr

### REFERENCE A RAPPELER :

Affaire : WPD THINK ENERGY  
c/ PARC EOLIEN ENERGIE DU MIGNON

Nos réfs : C019780/MR/

N° TVA INTRACOM FR47507648186

Vos réfs : ENERGIE DU MIGNON AFFICHAGE EP

V.N°TVA  
INTRACOM

Saint Jean d'Angély, le 01.09.2020

## NOTE DE FRAIS N°12639

Date	Nature de l'opération	Hors taxe	T	T.V.A.	Débours	T.T.C.
28.08.2020	PV CONSTAT	319,34	4	63,87	16,79	400,00

T	Taux T.V.A	Montant H.T.	Montant T.V.A.
0		16,79	
1	18,60		
2	20,60		
3	19,60		
4	20,00	319,34	63,87

TOTAL TTC	ACOMPTES DU DEFENDEUR	ACOMPTES DU DEMANDEUR	NET A PAYER
400,00			400,00

Dans l'attente de votre règlement.

Veillez agréer Monsieur le Directeur nos salutations distinguées.



Membre d'une Association agréée, le règlement par chèque est accepté.  
Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes habilitées de l'Etude.  
N° de SIRET 507648186

# SELARL MORIN RENARD

*Huissiers de Justice Associés  
près la Cour d'Appel de POITIERS*

5 & 17 Faubourg Taillebourg  
BP. 14  
17 412 SAINT JEAN D'ANGELY

Tél : 05 46 32 04 98  
Fax : 05 46 32 11 28  
[morin.renard.hj17@orange.fr](mailto:morin.renard.hj17@orange.fr)



## PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE VINGT-HUIT AOUT**

### A LA REQUETE DE :

**SASU ENERGIE DU MIGNON**, RCS NANTERRE 828 042 184, poursuites et diligences de ses Président et Directeur Général domiciliés audit siège en cette qualité sise :

32 -36 rue de Bellevue  
92100 BOULOGNE – BILLANCOURT

### Laquelle m'expose par l'intermédiaire de Madame Adeline GAUTHIER, Chef de Projets Management :

Nous développons un projet éolien sur la commune de DOEUIL SUR LE MIGNON (17330). Une enquête publique se tiendra dans le cadre de ce projet du 14 septembre 2020 au 14 octobre 2020 inclus. Nous avons installé sept panneaux sur site et effectué un affichage en mairie de DOEUIL SUR LE MIGNON.

L'avis d'enquête publique et les arrêtés sont également consultables sur le site de la Préfecture de la Charente-Maritime.

Nous vous requérons afin de constater l'affichage de l'avis d'enquête publique sur le terrain, à la mairie ainsi que sur le site internet de la Préfecture de la Charente Maritime en respectant la norme AFNOR. Il conviendra également sur le site de la Préfecture de constater la présence du registre dématérialisé dédié.

**Déférant à cette réquisition,**

**J'ai, Marielle RENARD, Huissier de Justice associée, membre de la SELARL MORIN - RENARD, à la résidence de SAINT JEAN D'ANGELY, y demeurant 15-17, Faubourg Taillebourg 17412 SAINT JEAN D'ANGELY, soussignée,**

Je me déplace en mairie et sur les sept sites.

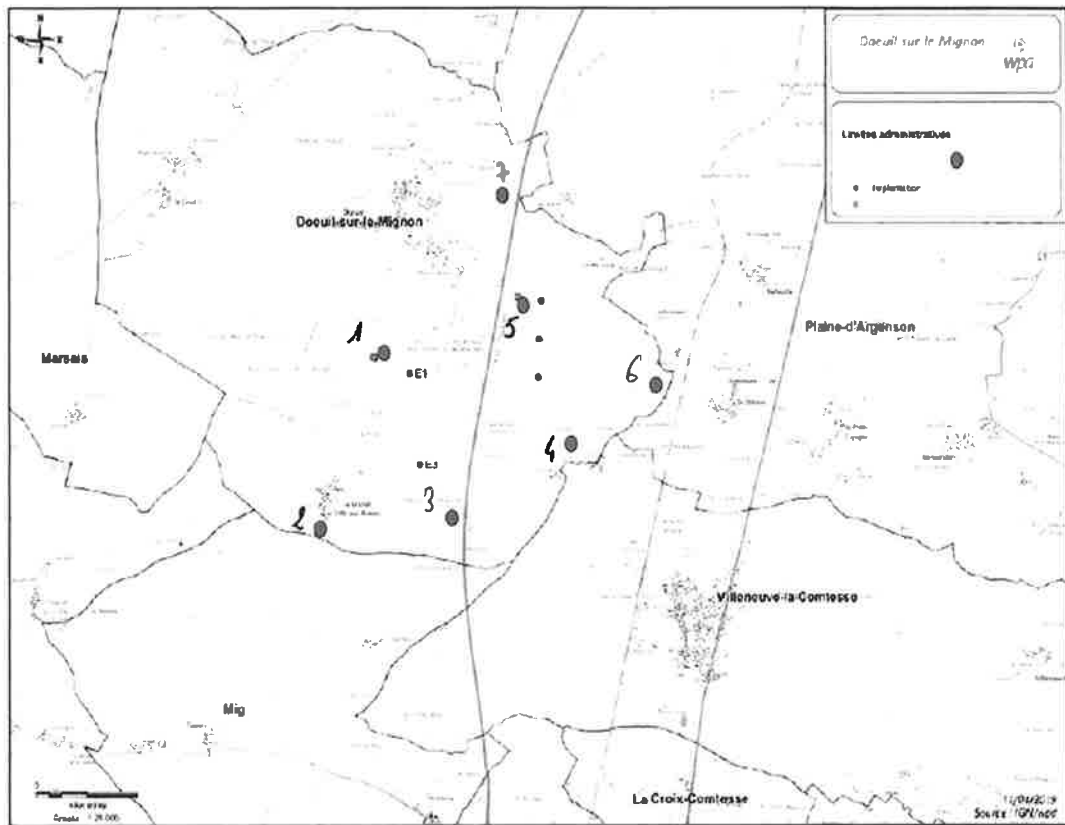
Je me déplace en mairie de DOEUIL SUR LE MIGNON, rue du Stade, où je procède à la constatation de l'affichage de l'avis d'enquête publique. Je constate que l'avis d'enquête publique est affiché sur le tableau réservé à cet effet à l'extérieur de la mairie.





Je me déplace ensuite sur les différents sites où l'avis d'enquête publique a été affiché.

Je reproduis ci-dessous une carte indiquant la position des panneaux et l'ordre dans lequel j'ai procédé aux constatations allant de 1 à 7.



### Site n°1

Je constate que le panneau est aux dimensions réglementaires.

Je constate que le panneau est visible et lisible depuis la voie publique qui est carrossable.



Site n°2

Je constate que le panneau est aux dimensions réglementaires.

Je constate que le panneau est visible et lisible depuis la voie publique qui est carrossable.



Site n°3

Je constate que le panneau est aux dimensions réglementaires.

Je constate que le panneau est visible et lisible depuis la voie publique qui est carrossable.



Site n°4

Je constate que le panneau est aux dimensions réglementaires.

Je constate que le panneau est visible et lisible depuis la voie publique qui est carrossable.





Site n°5

Je constate que le panneau est aux dimensions réglementaires.

Je constate que le panneau est visible et lisible depuis la voie publique qui est carrossable.



Site n°6

Je constate que le panneau est aux dimensions réglementaires.

Je constate que le panneau est visible et lisible depuis la voie publique qui est carrossable.



Site n°7

Je constate que le panneau est aux dimensions réglementaires.

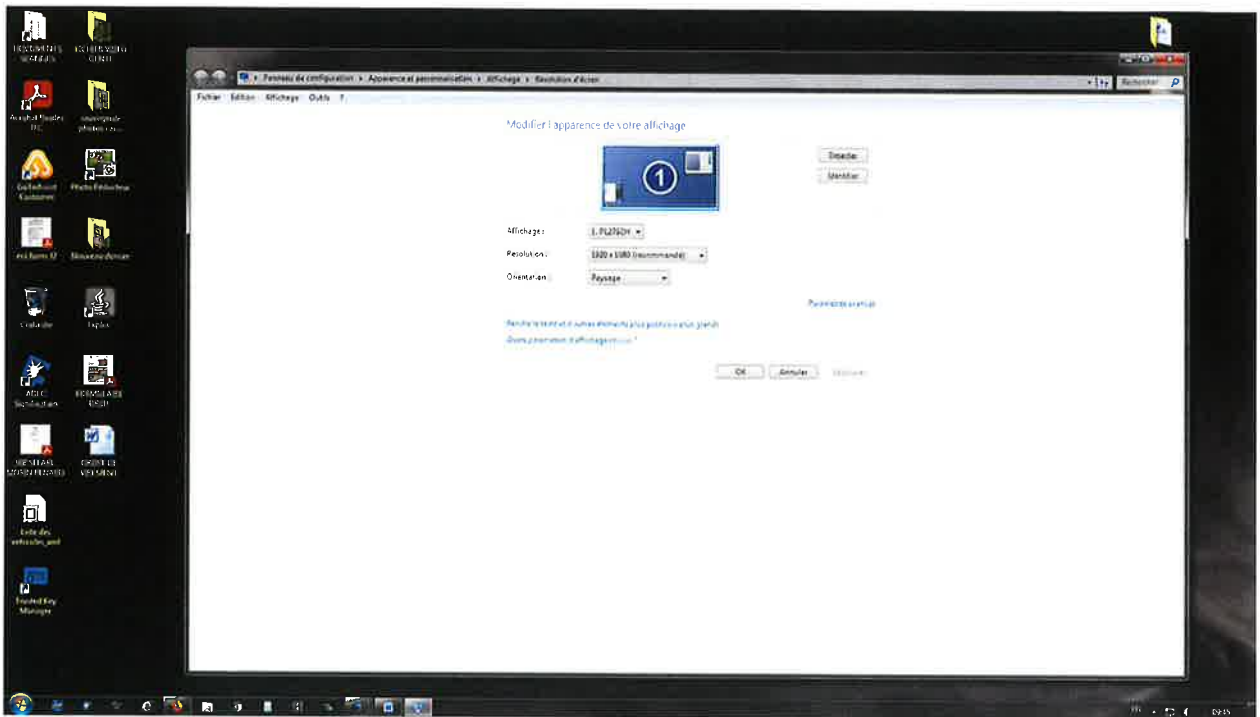
Je constate que le panneau est visible et lisible depuis la voie publique qui est carrossable.



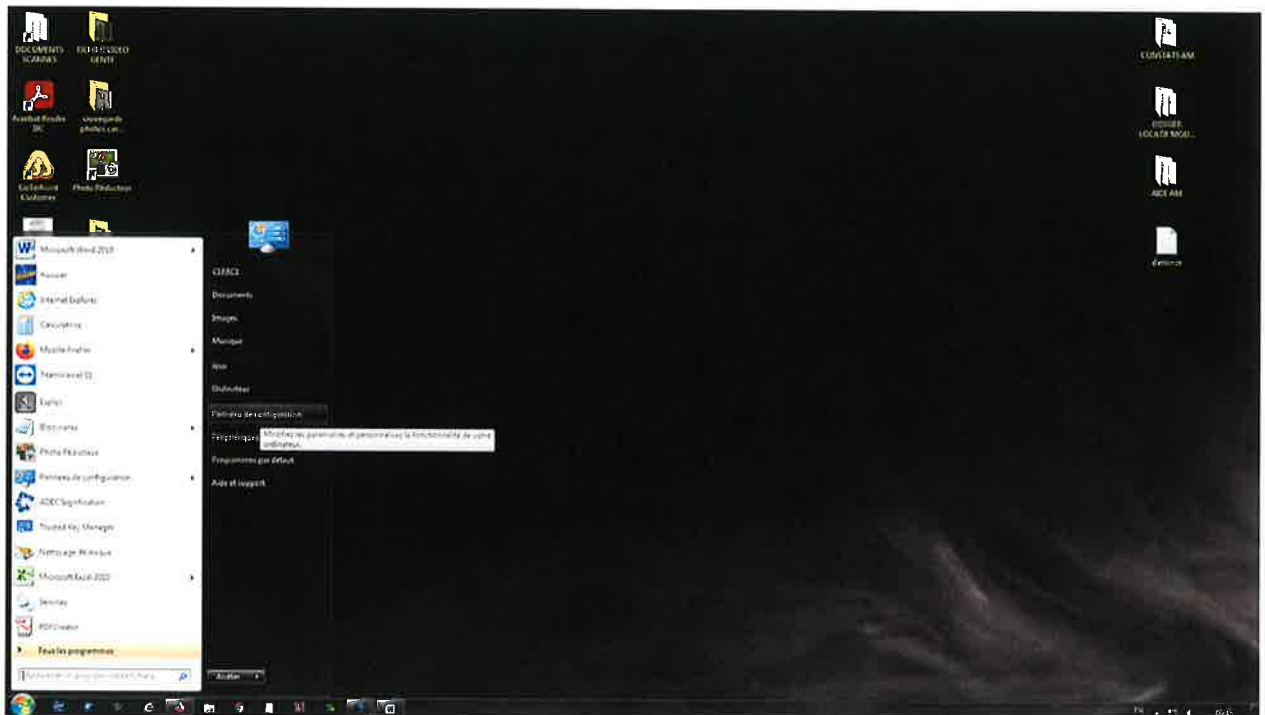
Ce même jour, à partir de 09 heures 45 minutes, où là étant en mon étude, sur un poste informatique, je procède désormais aux constats internet sollicités norme AFNOR.

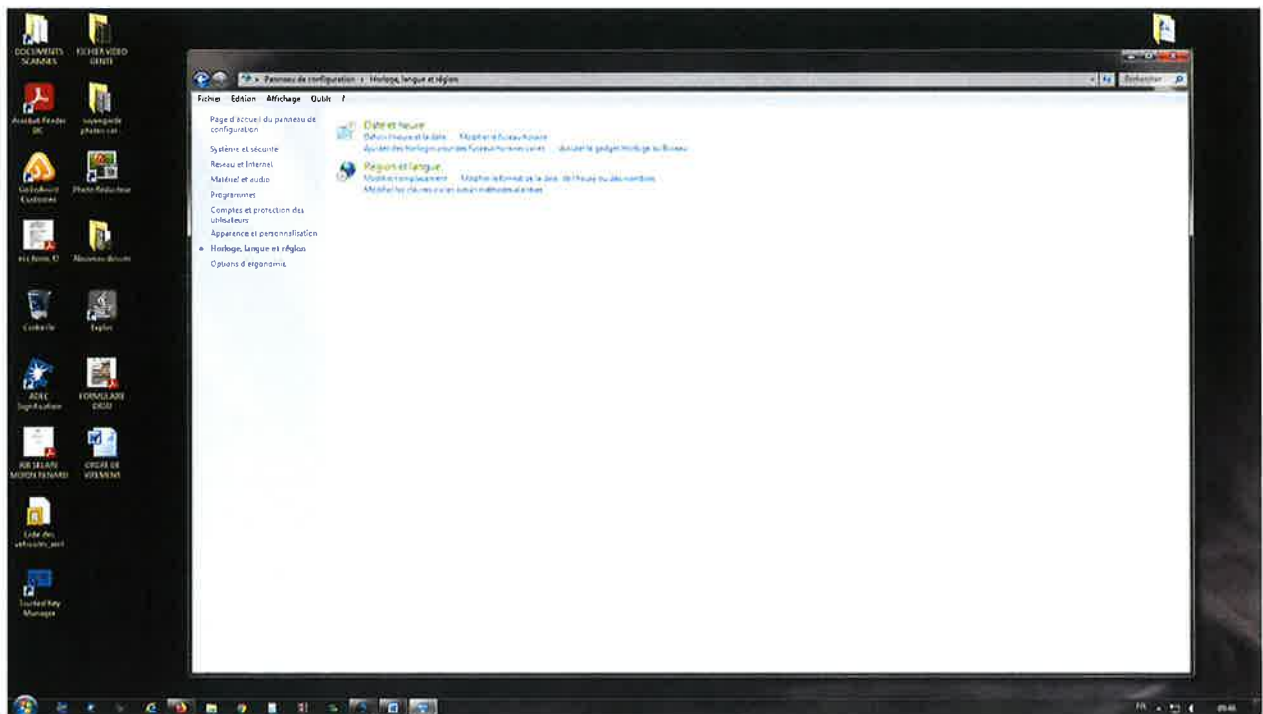
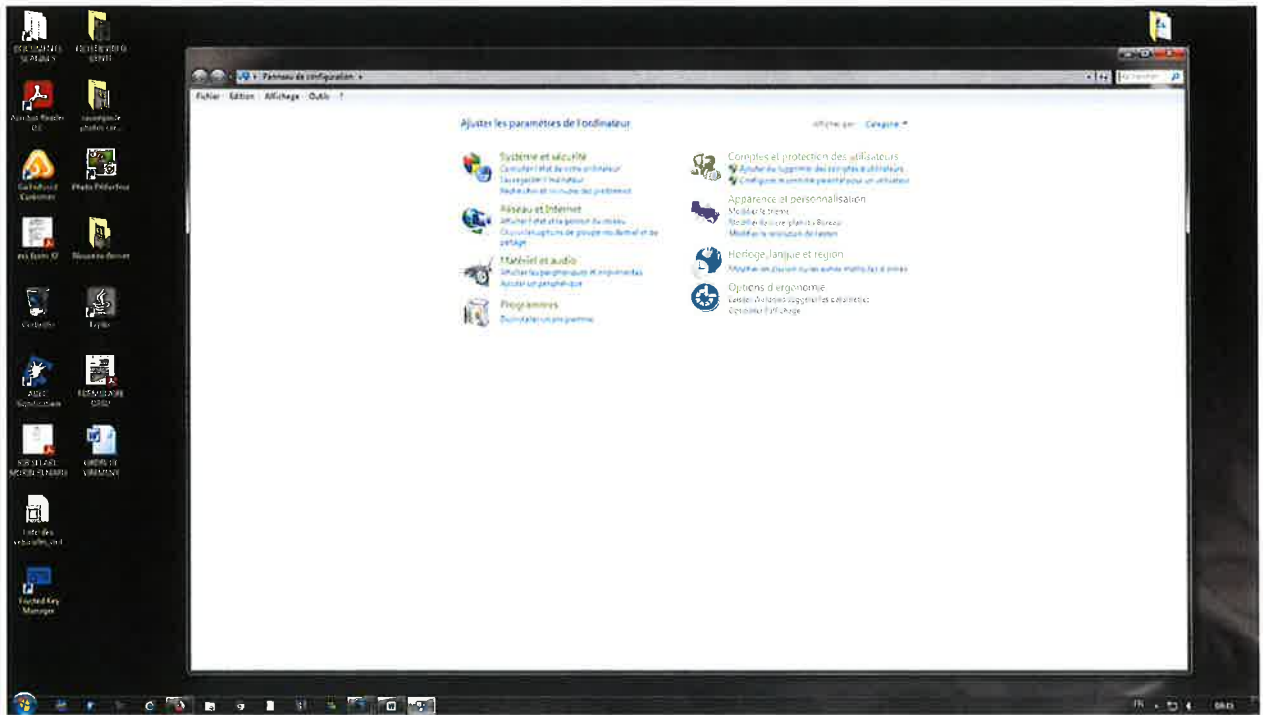
Je procède au préalable à la suppression des fichiers internet temporaires, cookies, historique, formulaires, mots de passe, fichiers et paramètres stockés par les modules complémentaires en utilisant les fonctions de mon logiciel Microsoft. Ce constat a été conçu avec l'aide des prérequis norme AFNOR NF Z67-147.

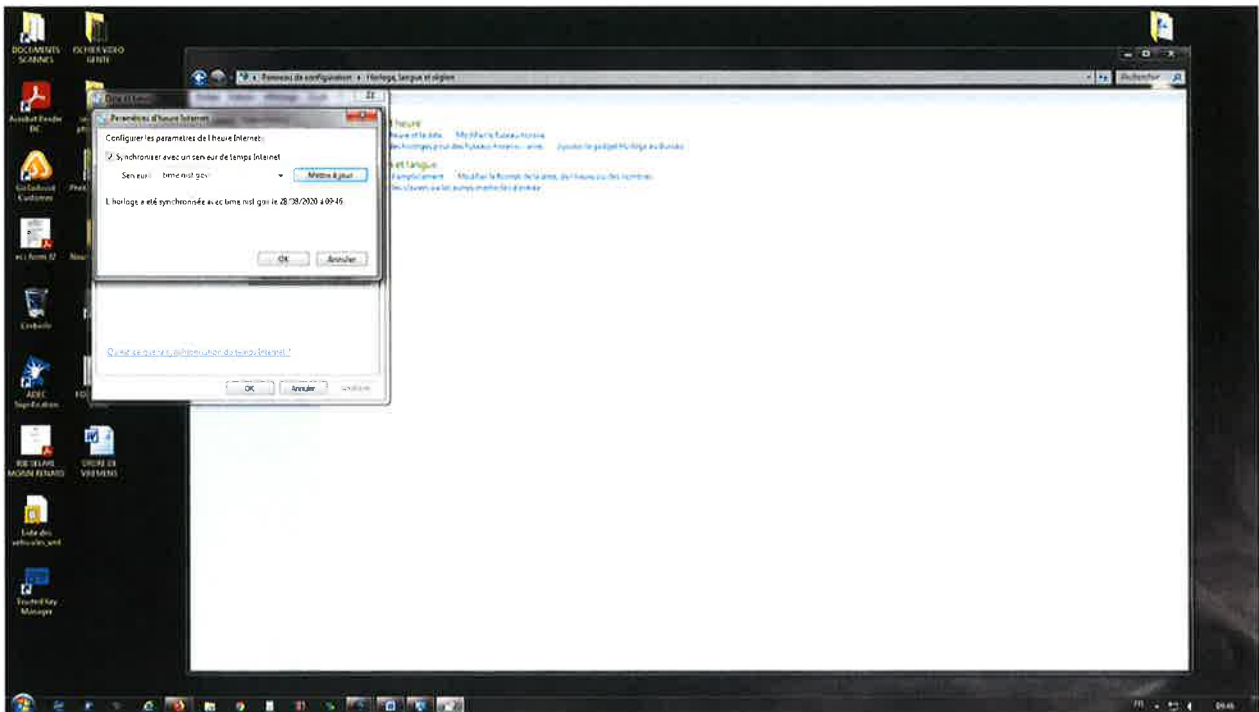
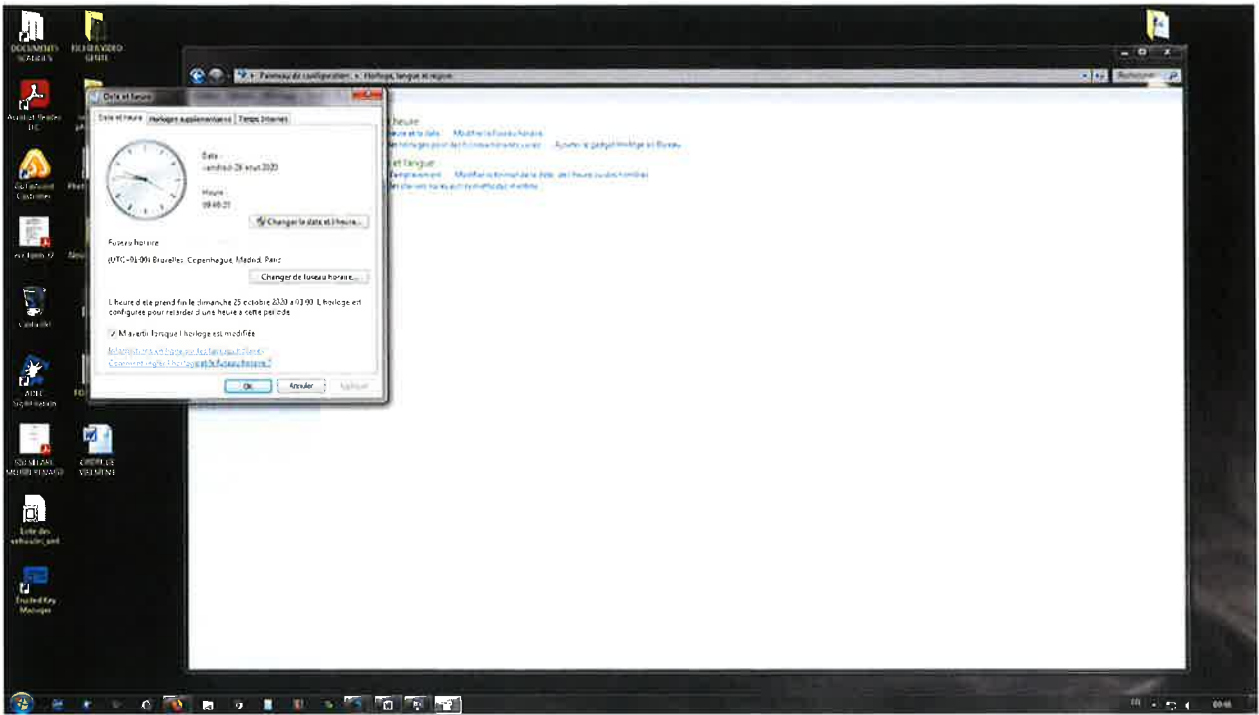
Je fais une copie d'écran de mon écran d'accueil ainsi que de la résolution.

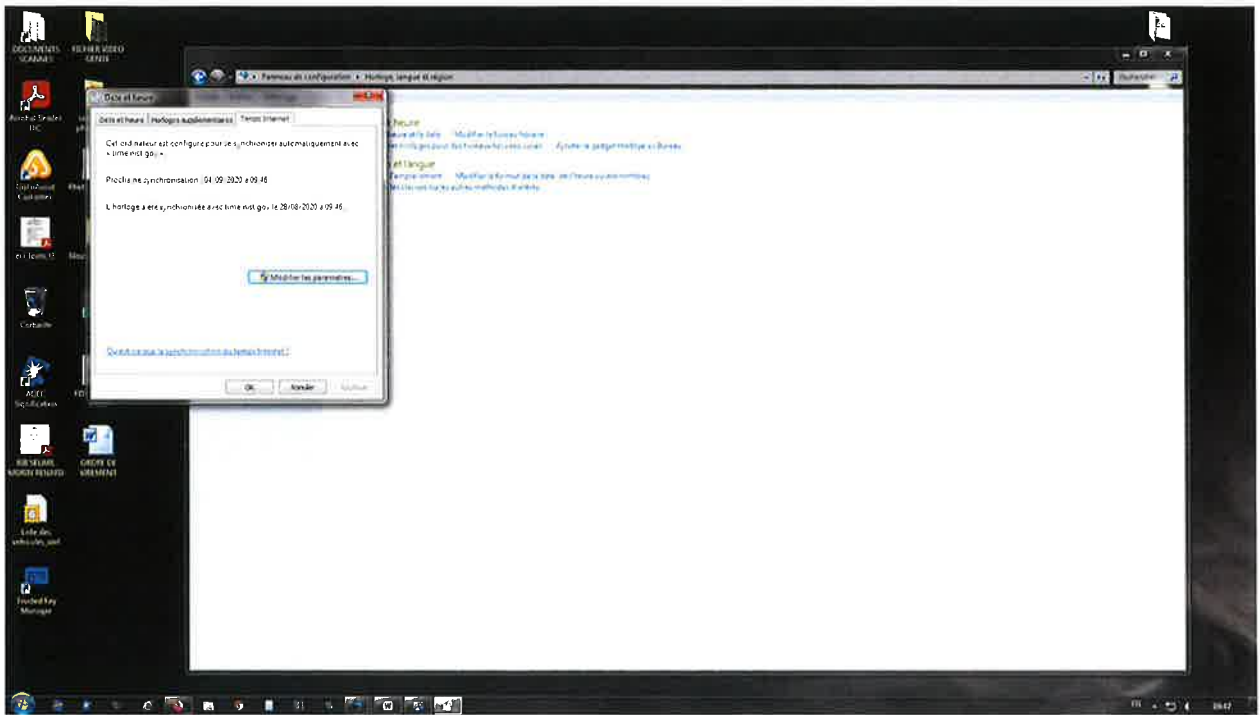


Je procède à la synchronisation de l'horloge avec l'horloge atomique du serveur NTP time.nist.gov.

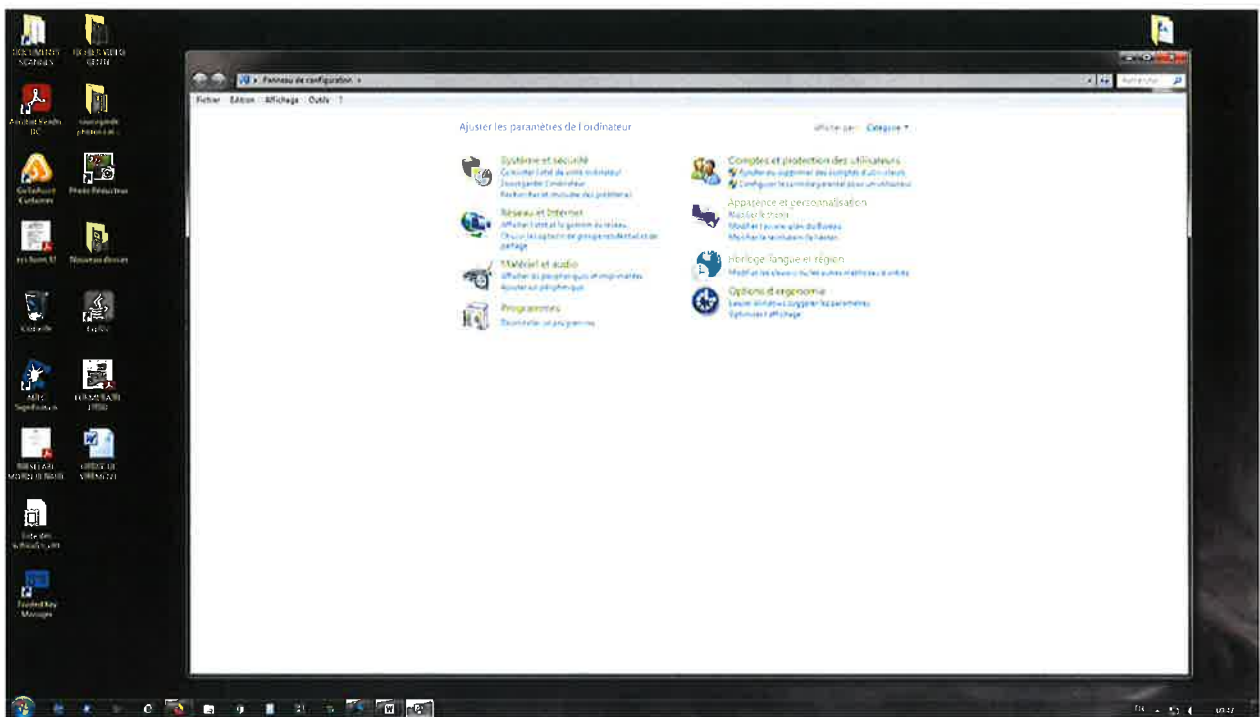




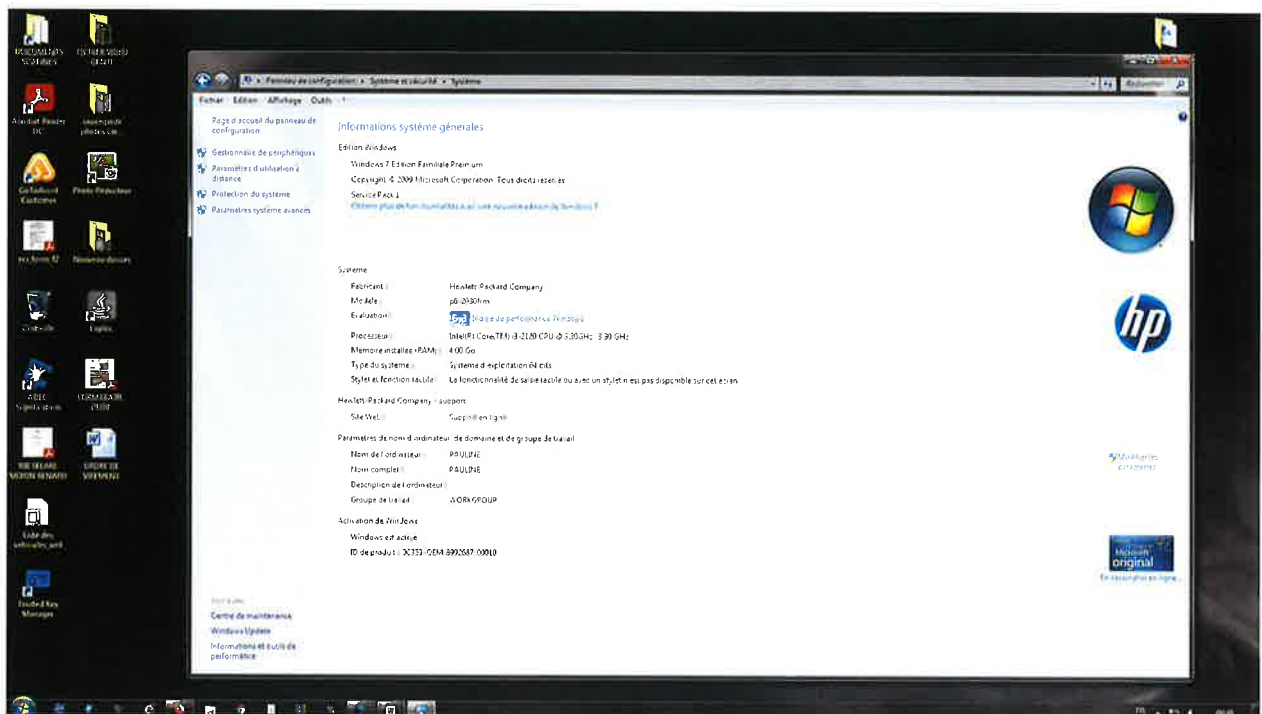
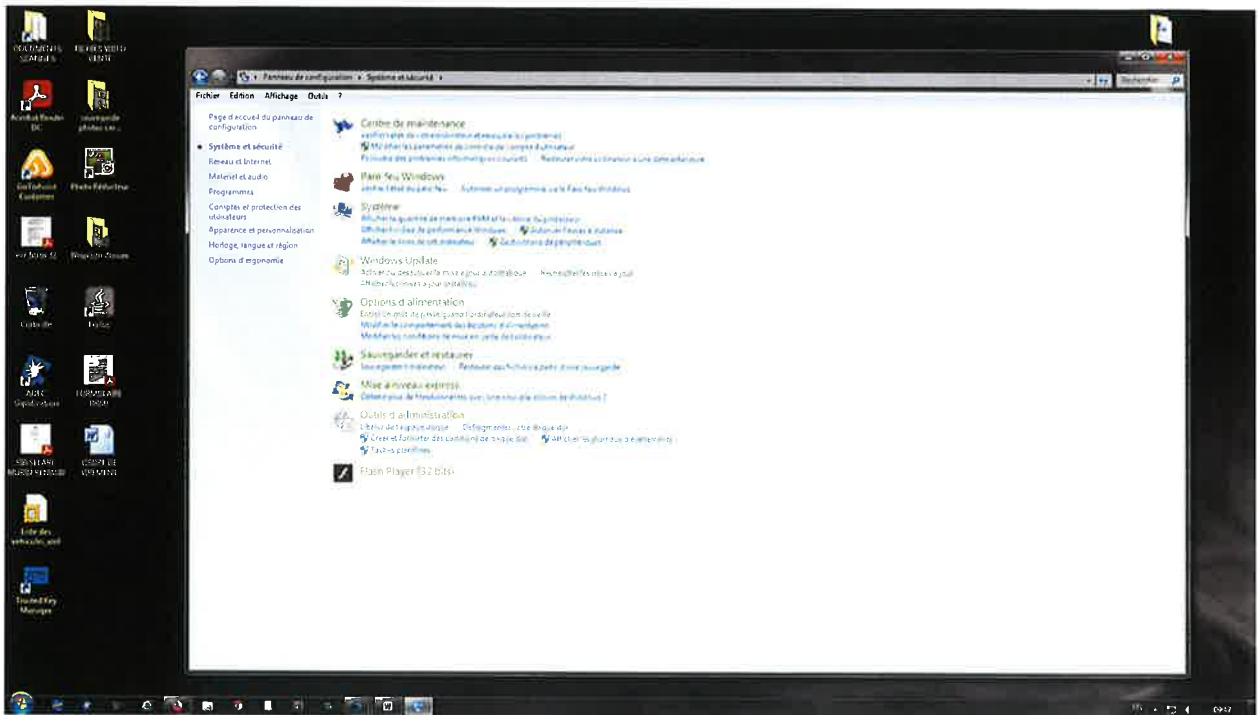





Je procède aux relevés de préférences de l'ordinateur.



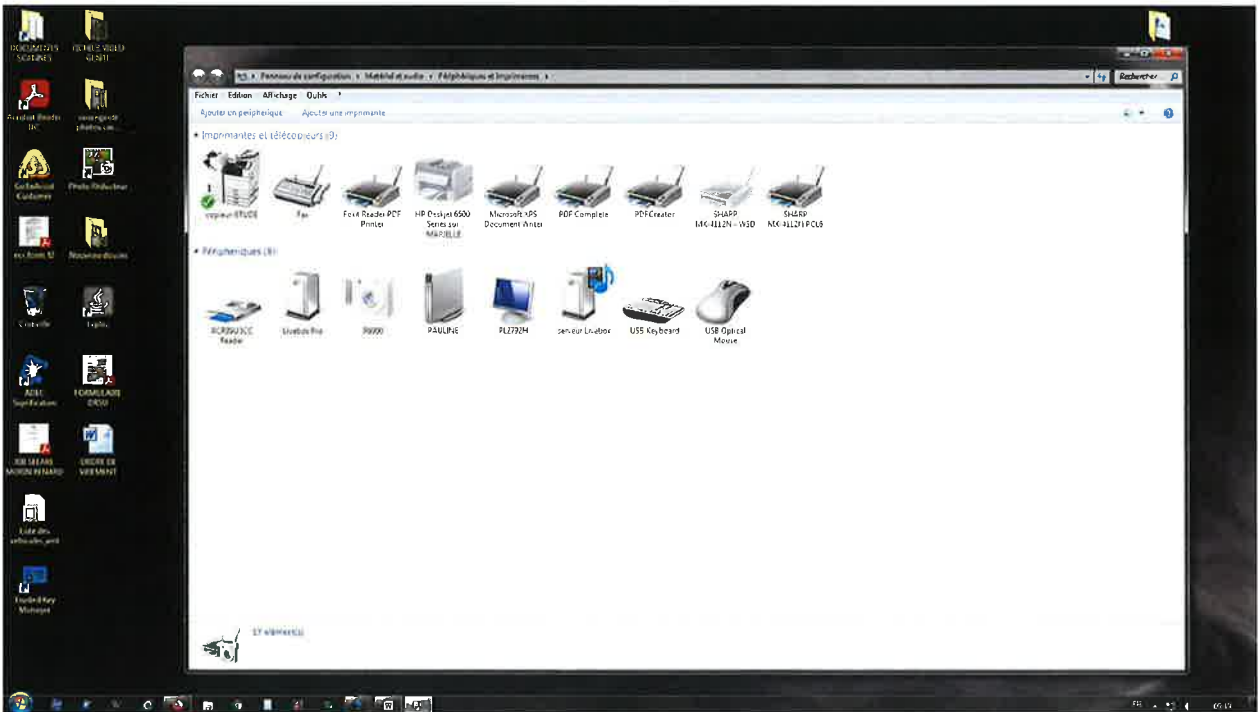
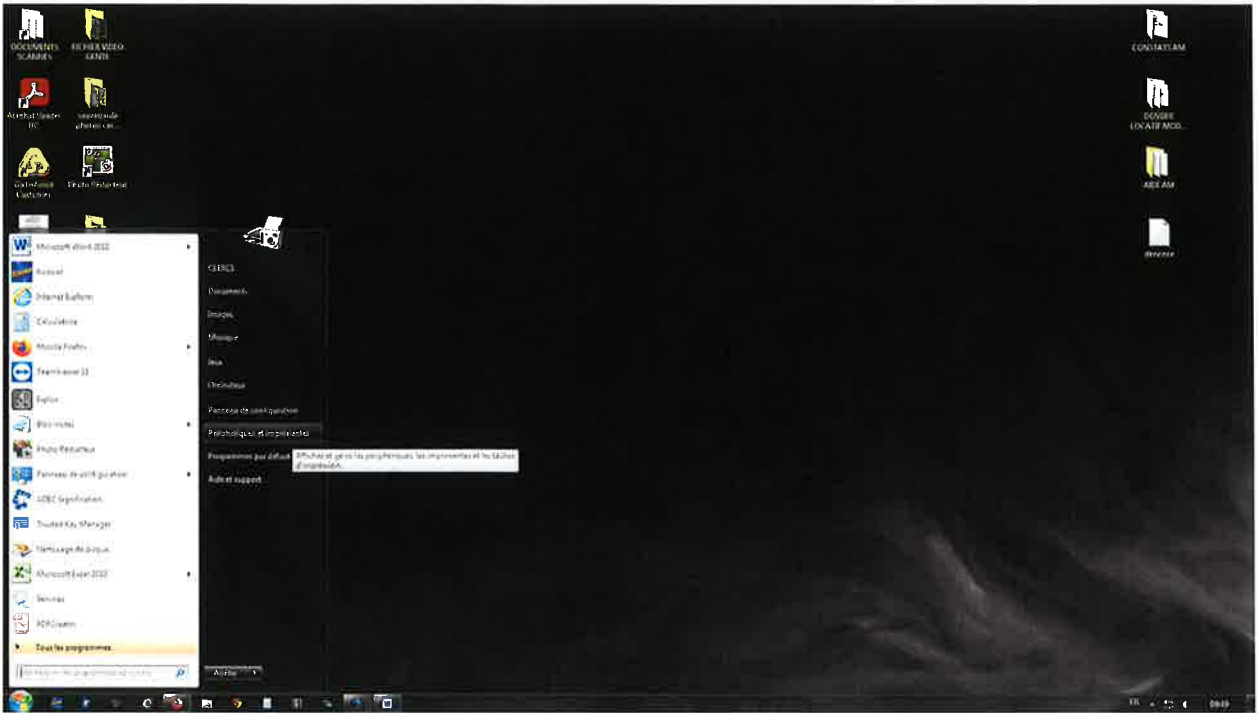


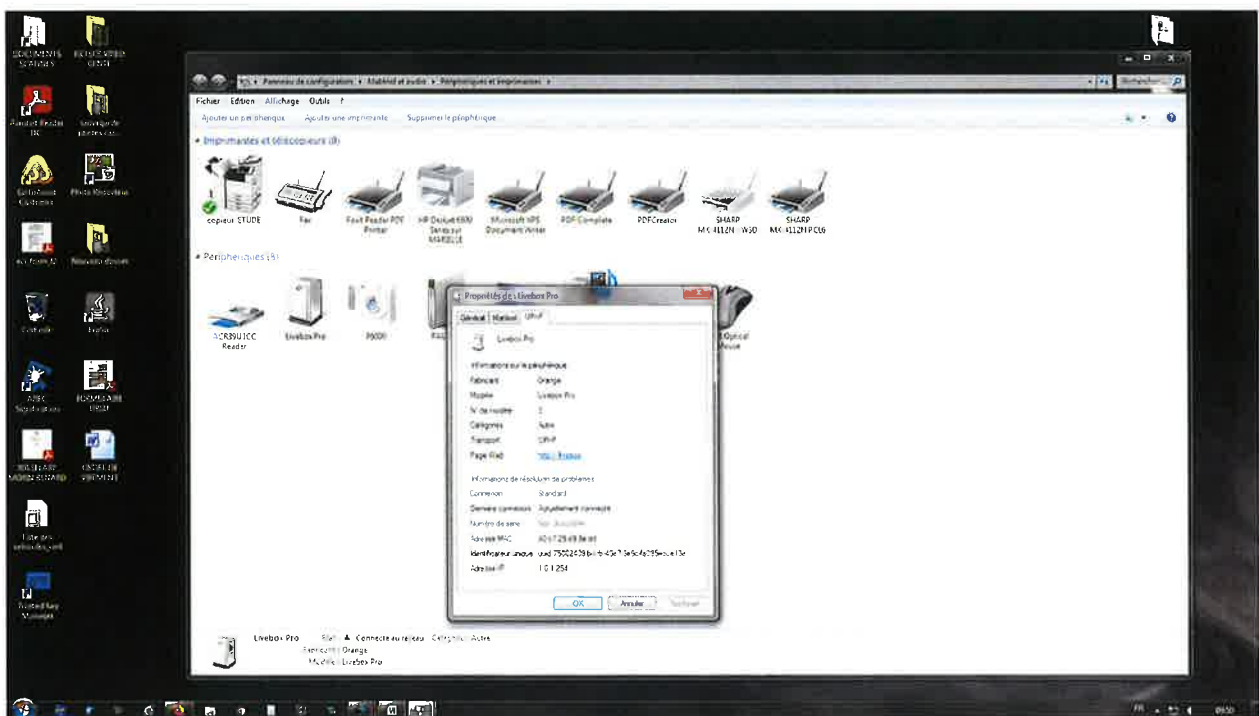
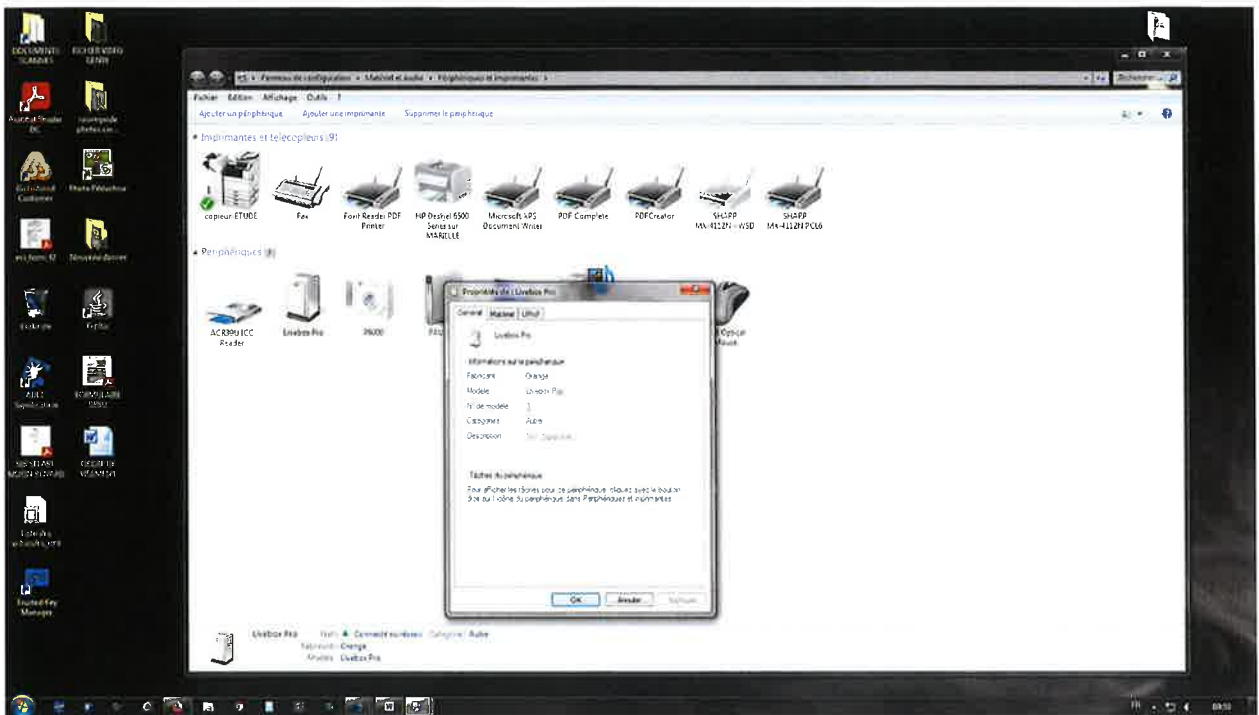


J'ai ensuite effectué mes recherches des informations techniques concernant le matériel sur lequel a été effectué le constat dont  description ci-dessous.

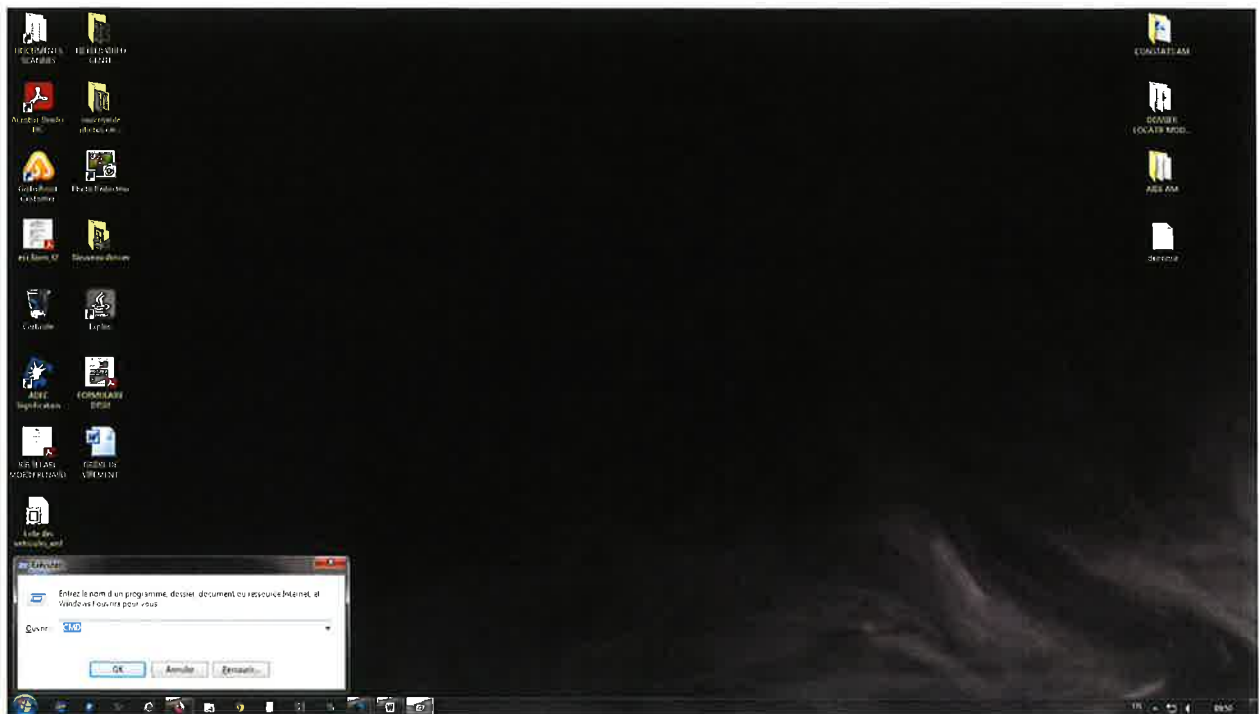
J'ai appuyé sur la touche « windows »+R et ai entré « msinfo32 ».



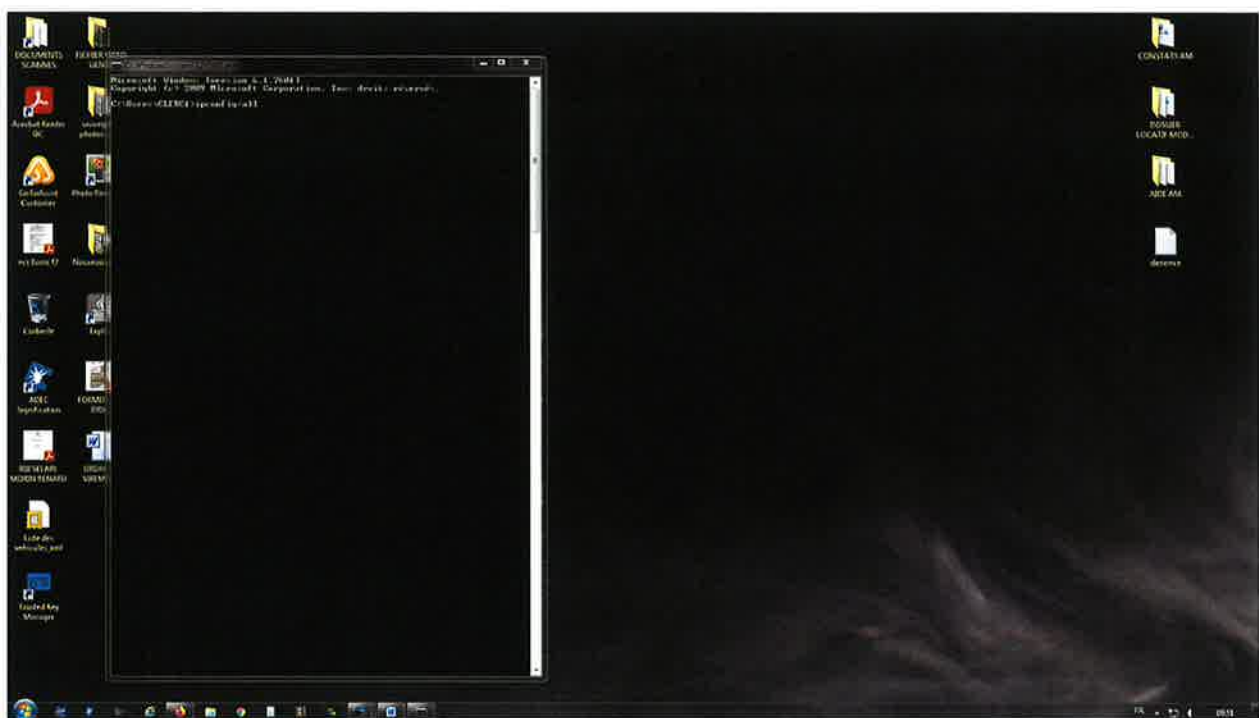




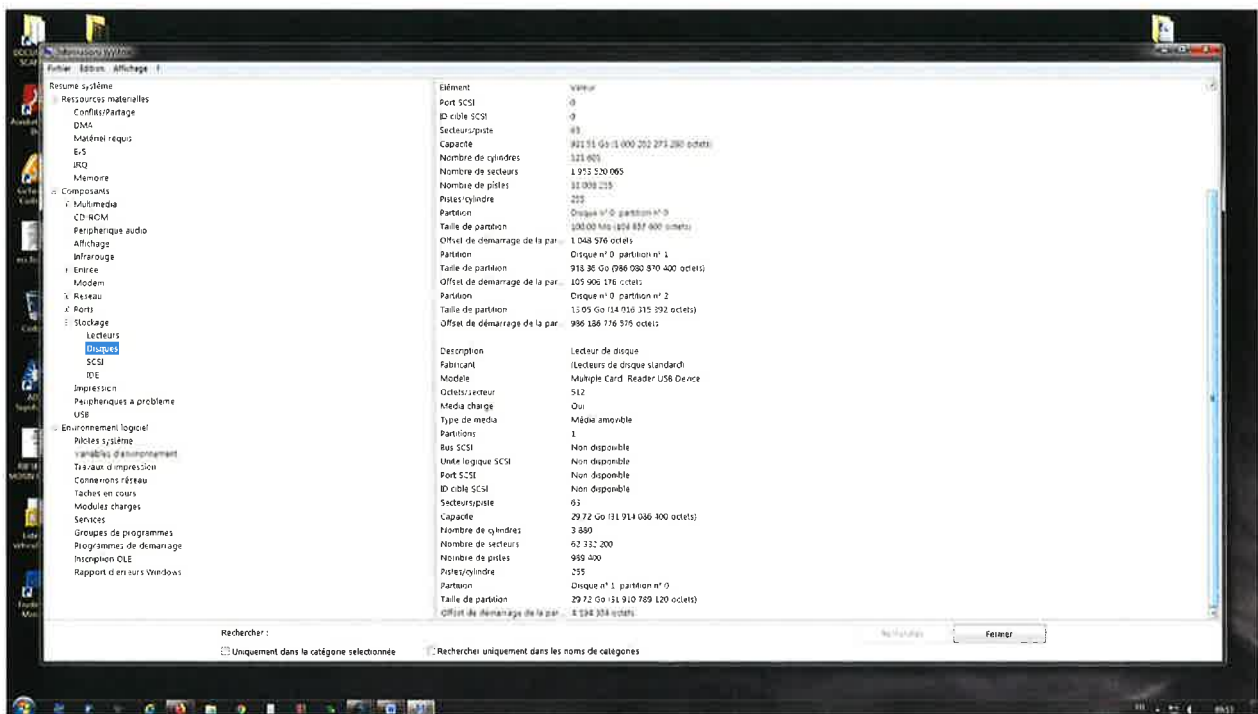
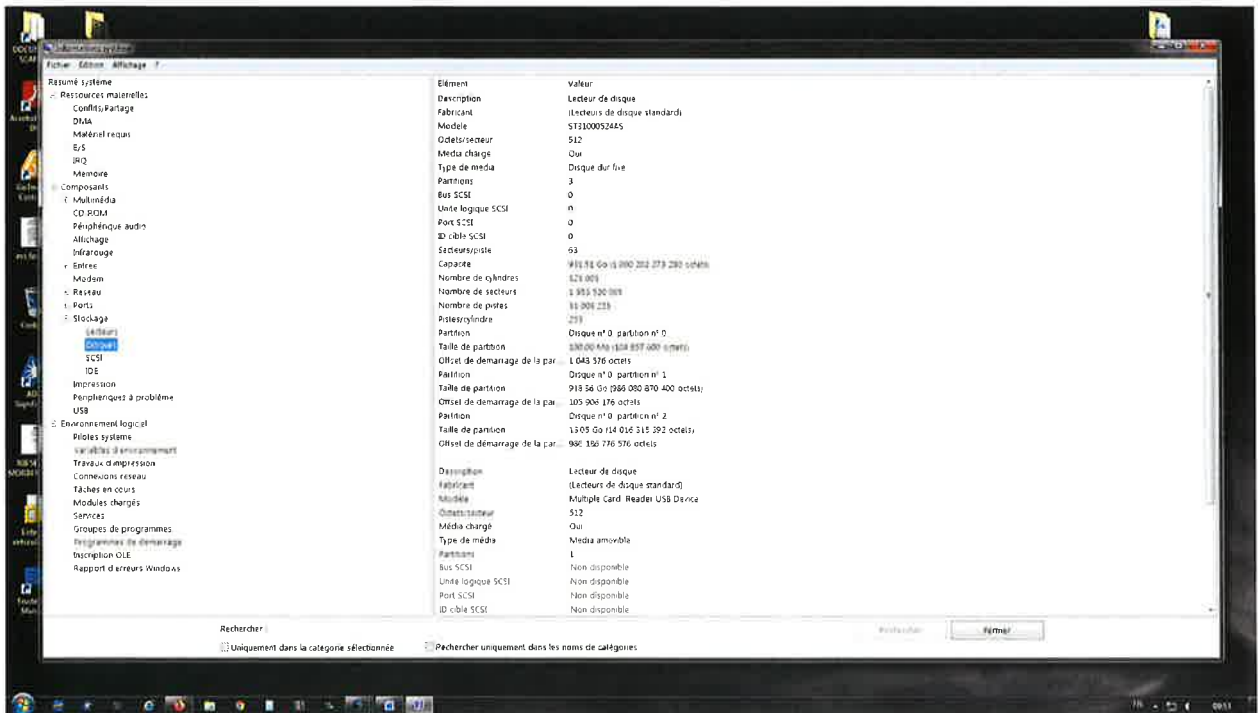
Je procède à la recherche des information sur le réseau.  
Je tape sur la touche windows+R et entre « cmd »



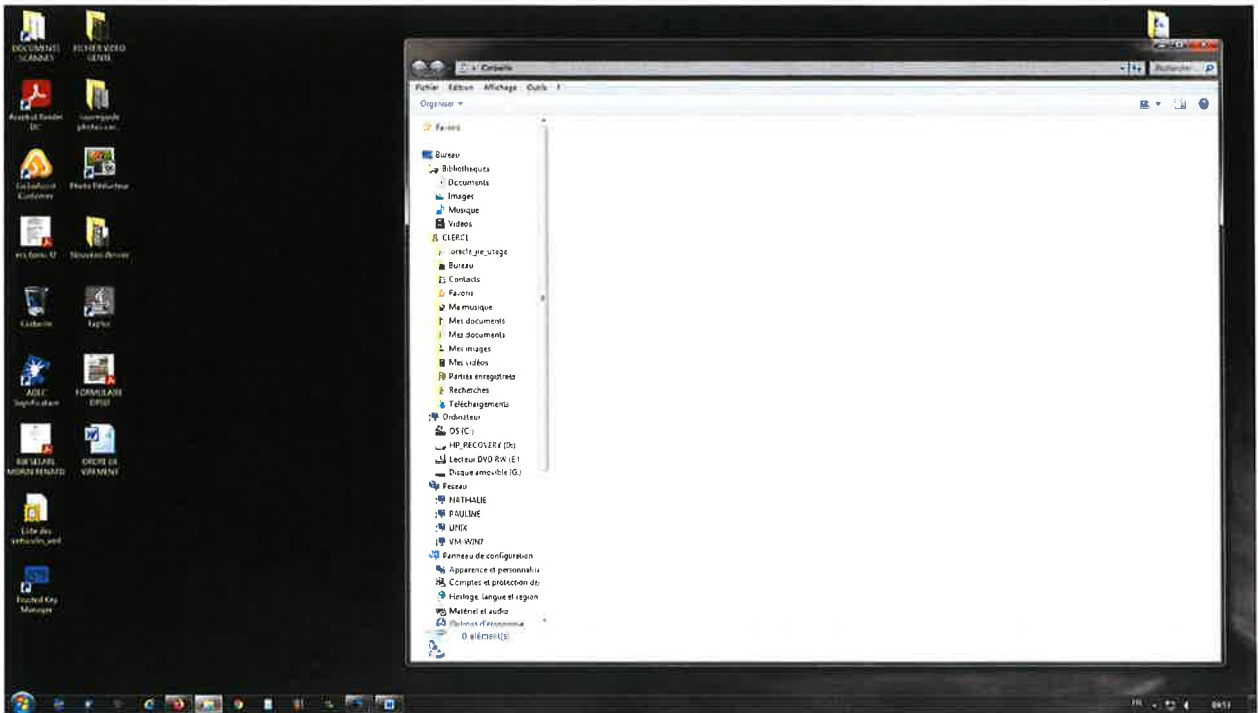
J'inscris « ipconfig/all »



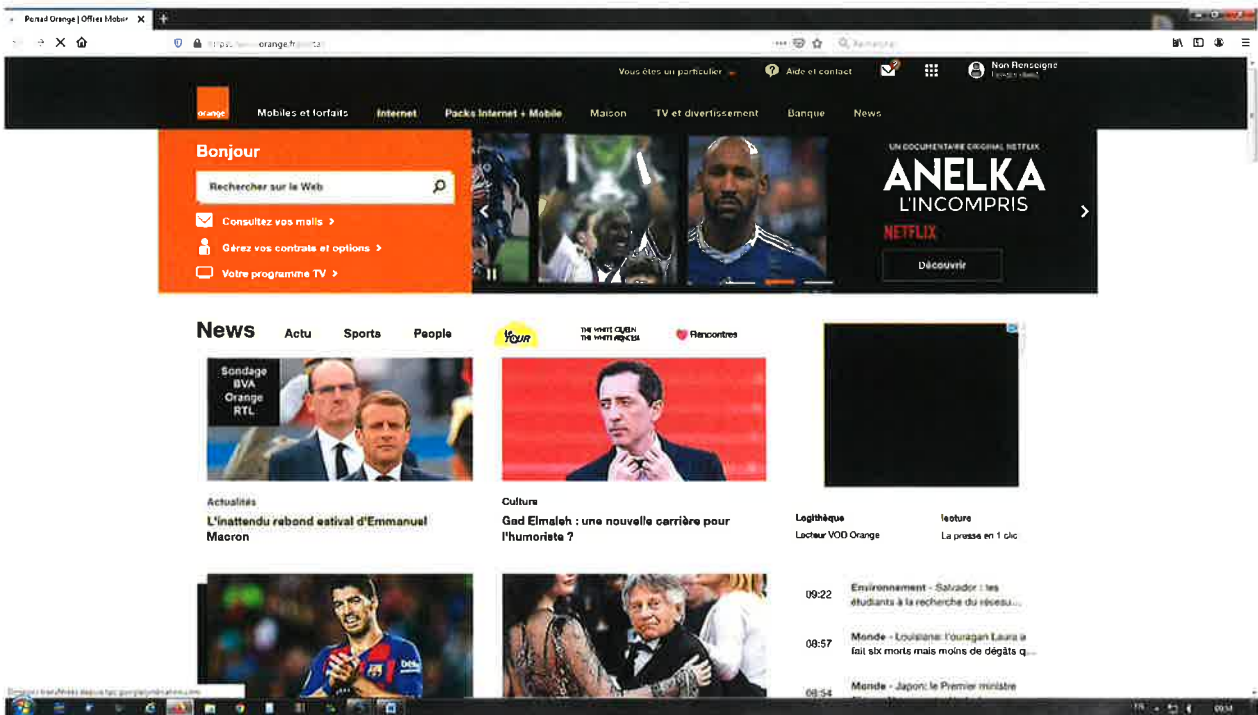




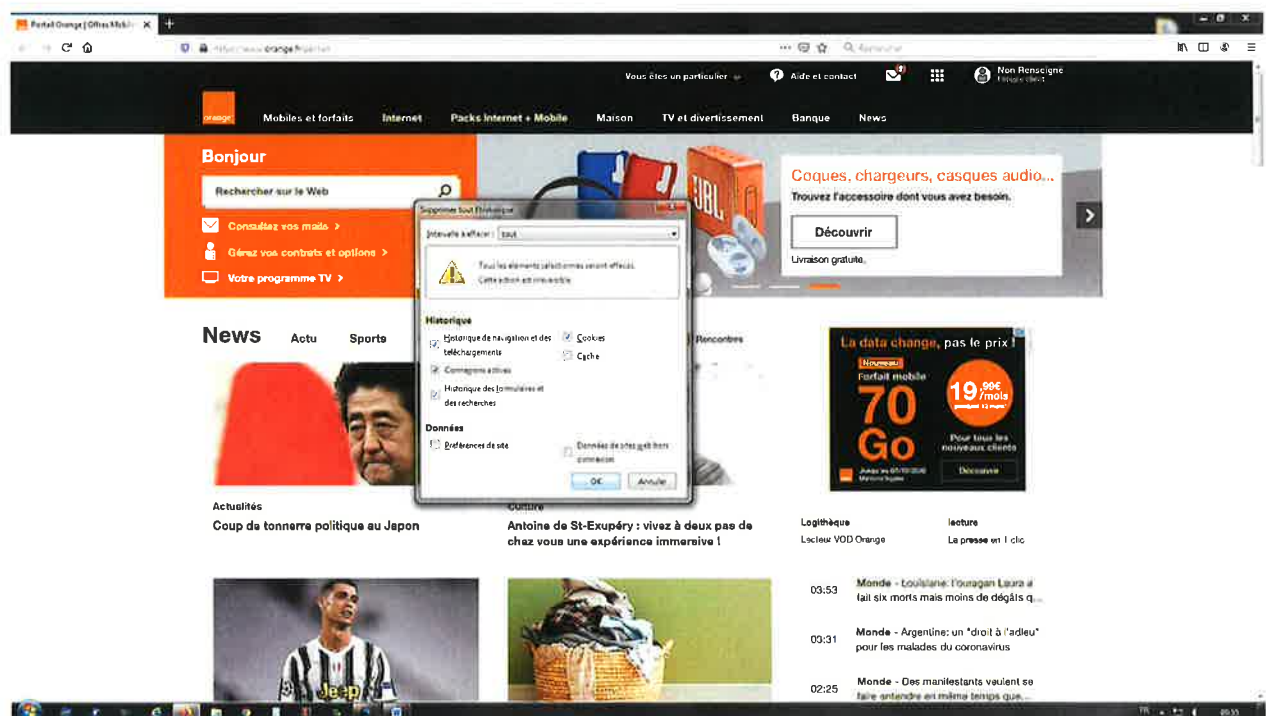
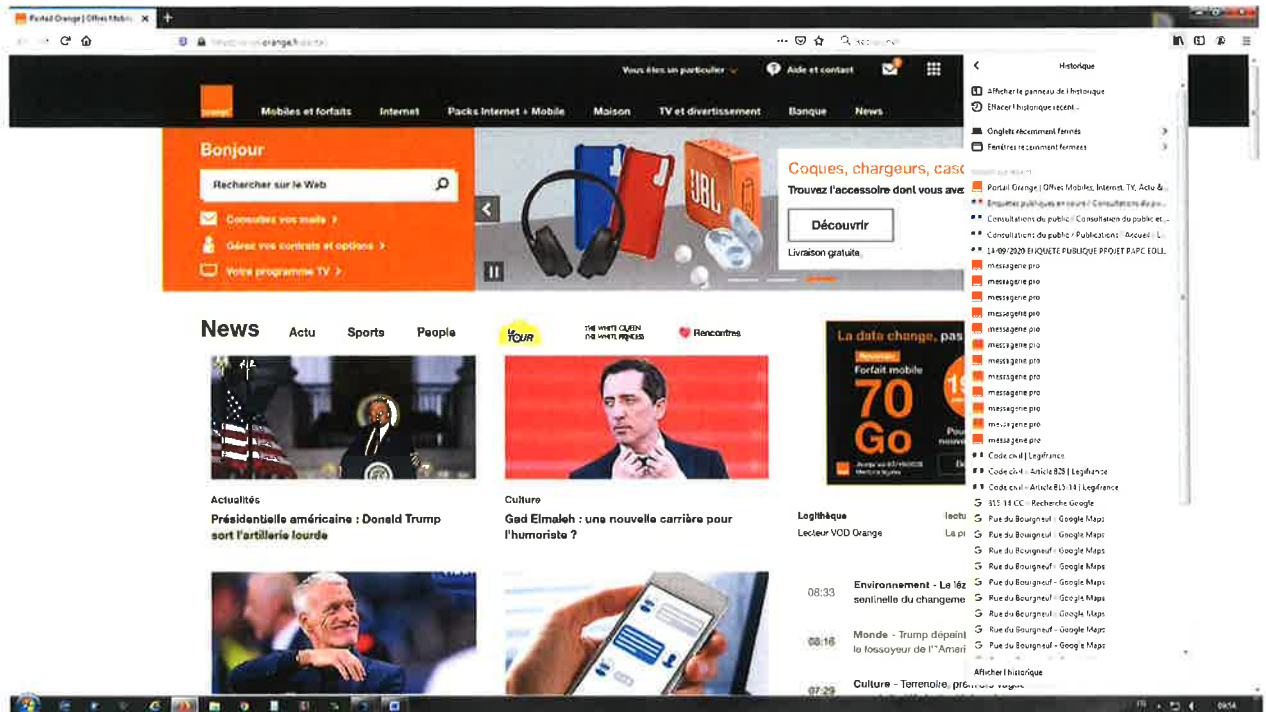
Ma corbeille est déjà vide.

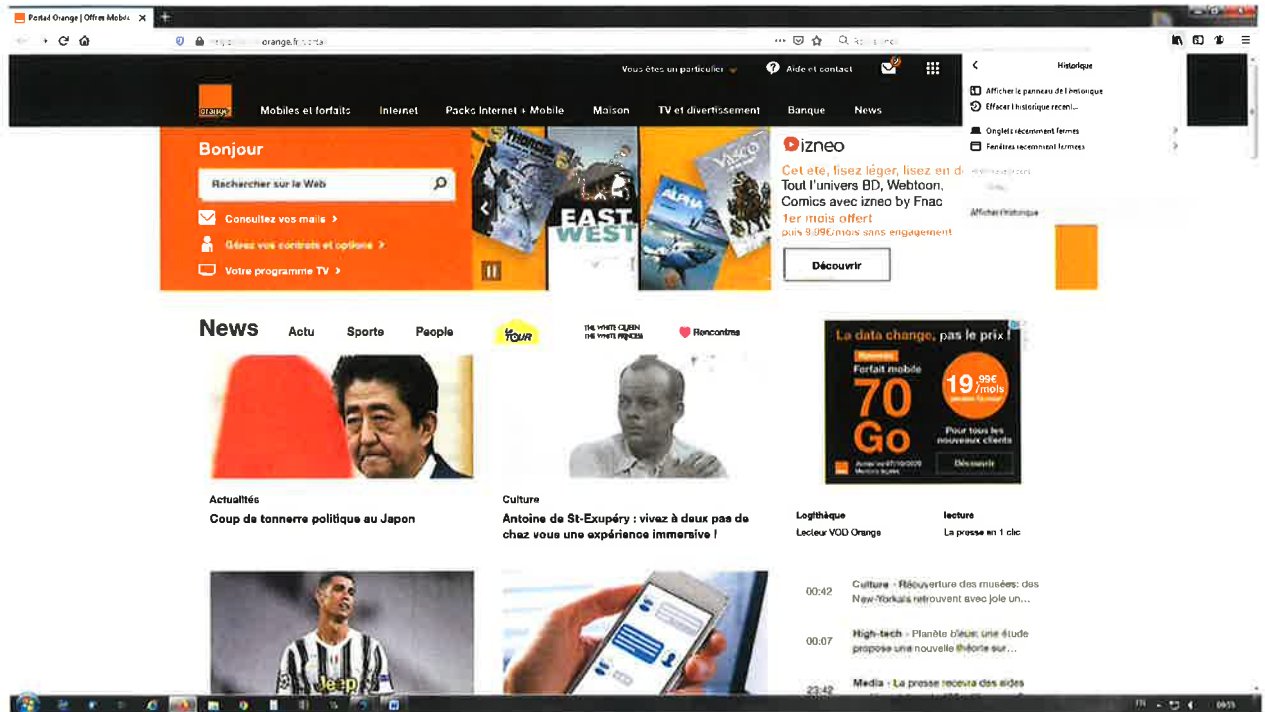


J'ouvre mon logiciel internet et procède à la suppression de l'historique.





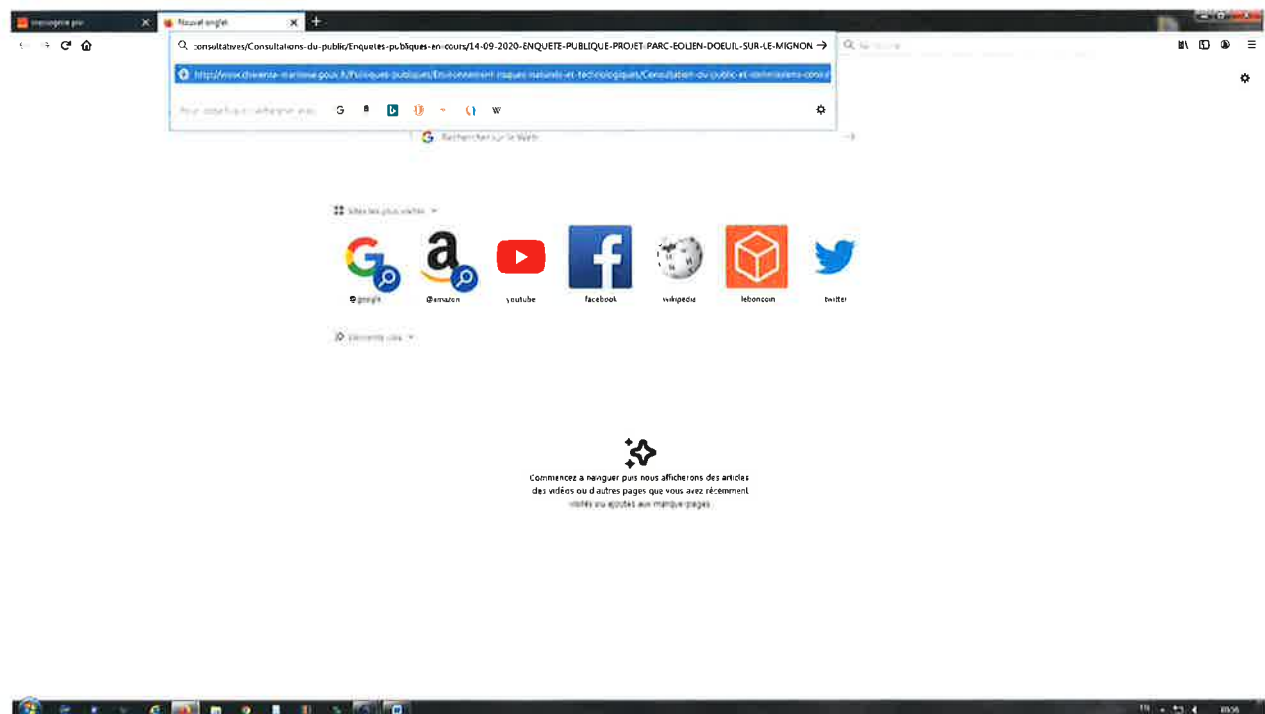




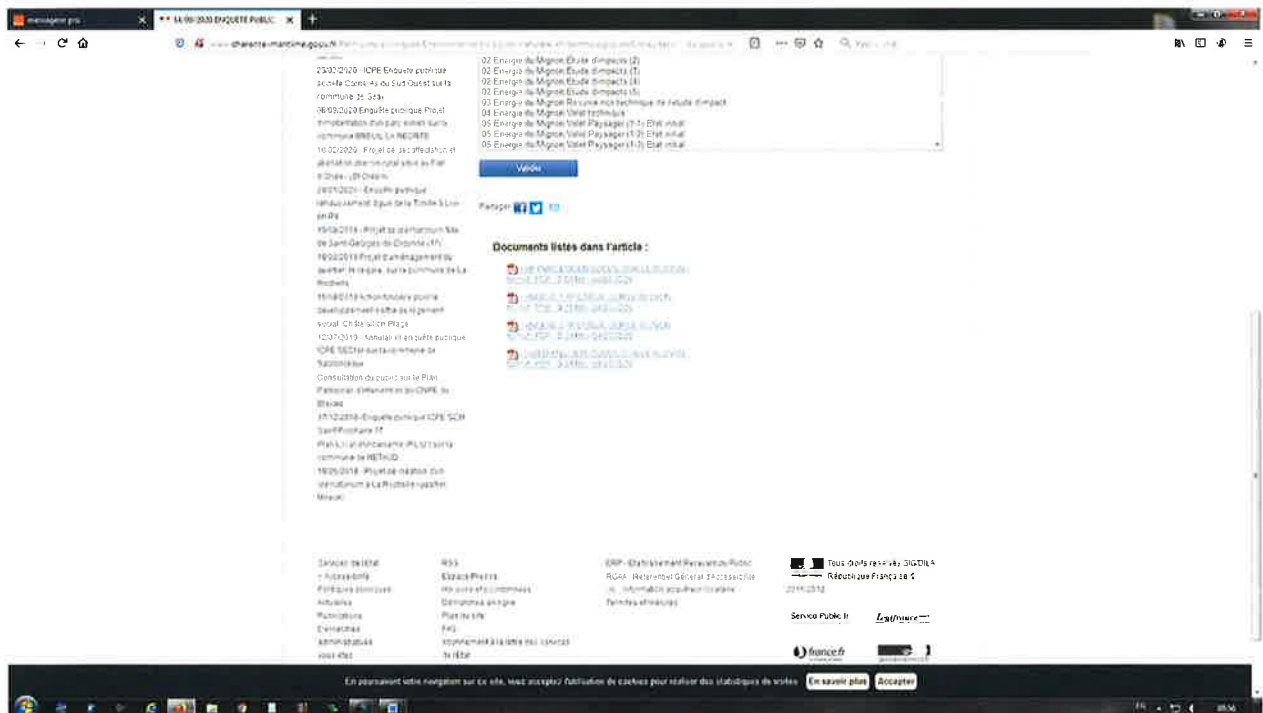
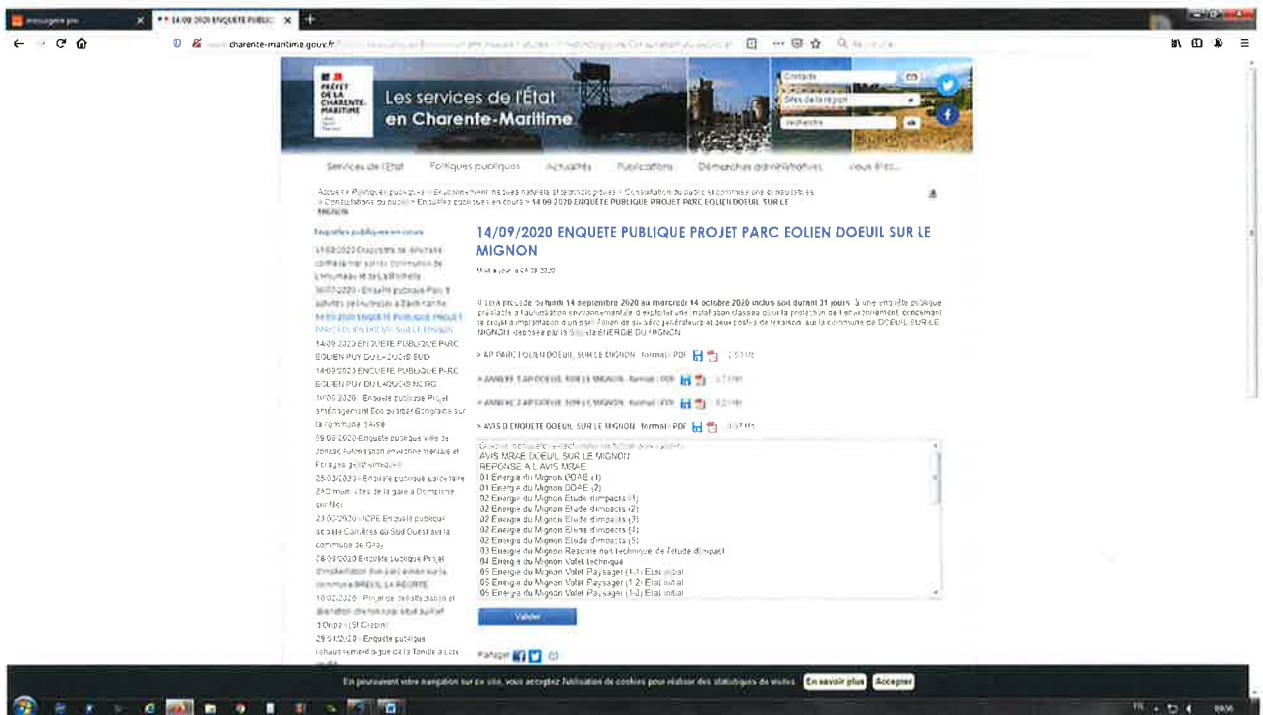
Je peux désormais procéder à mes constatations.

Dans la barre de recherche, je tape l'adresse internet communiquée par mon requérant, à savoir :

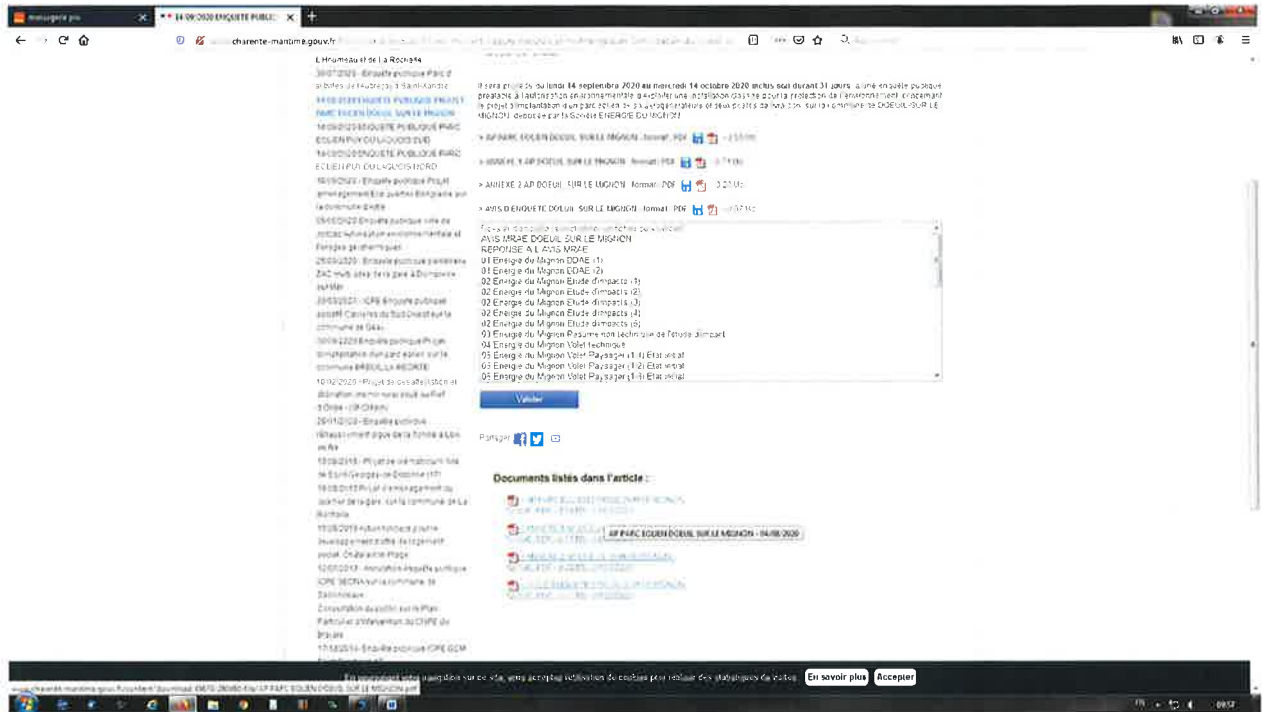
« <http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/14-09-2020-ENQUETE-PUBLIQUE-PROJET-PARC-EOLIEN-DOEUIL-SUR-LE-MIGNON> ».



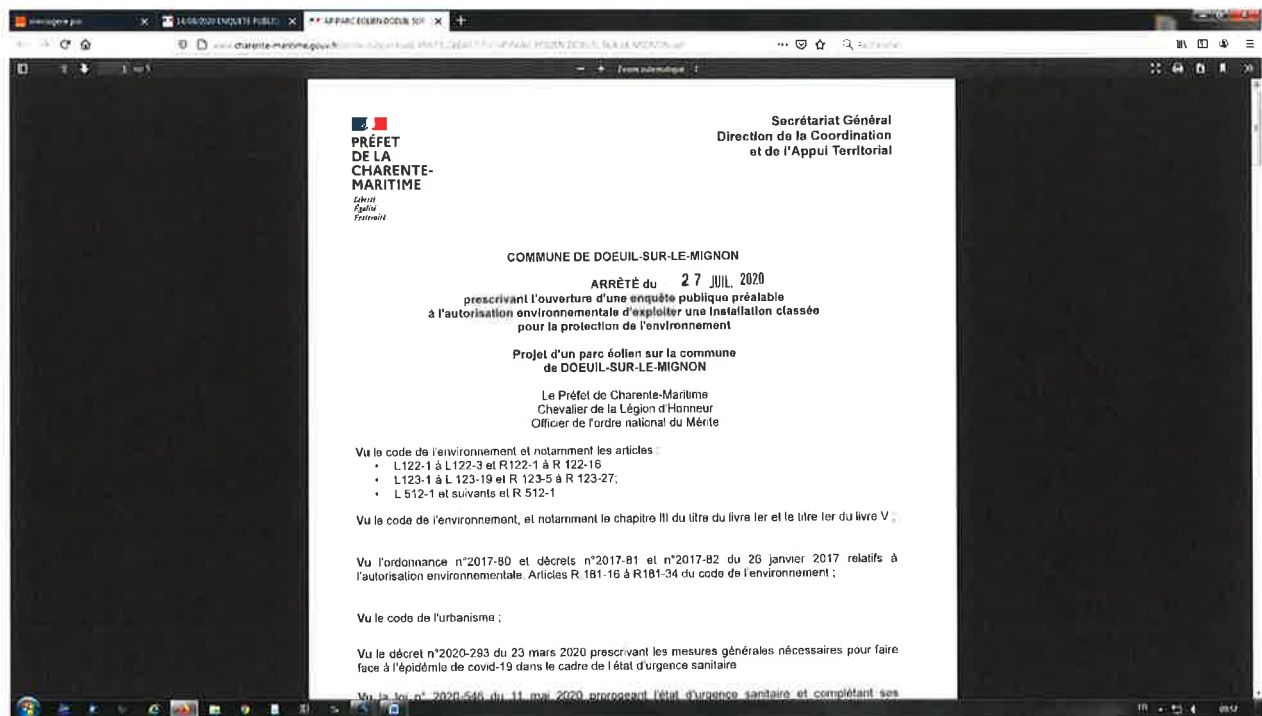
Je fais « entrée ». Et j'arrive sur la page « 14/09/2020 ENQUETE PUBLIQUE PROJET PARC EOLIEN DOEUIL SUR LE MIGNON ».

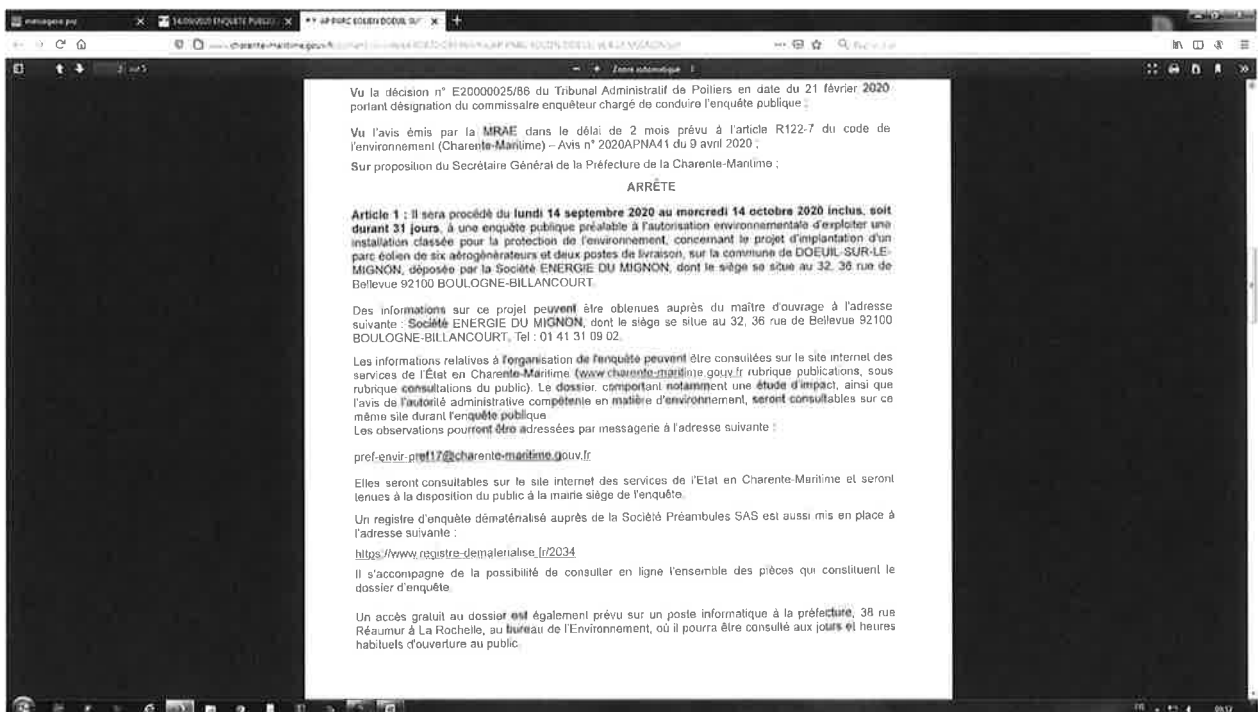
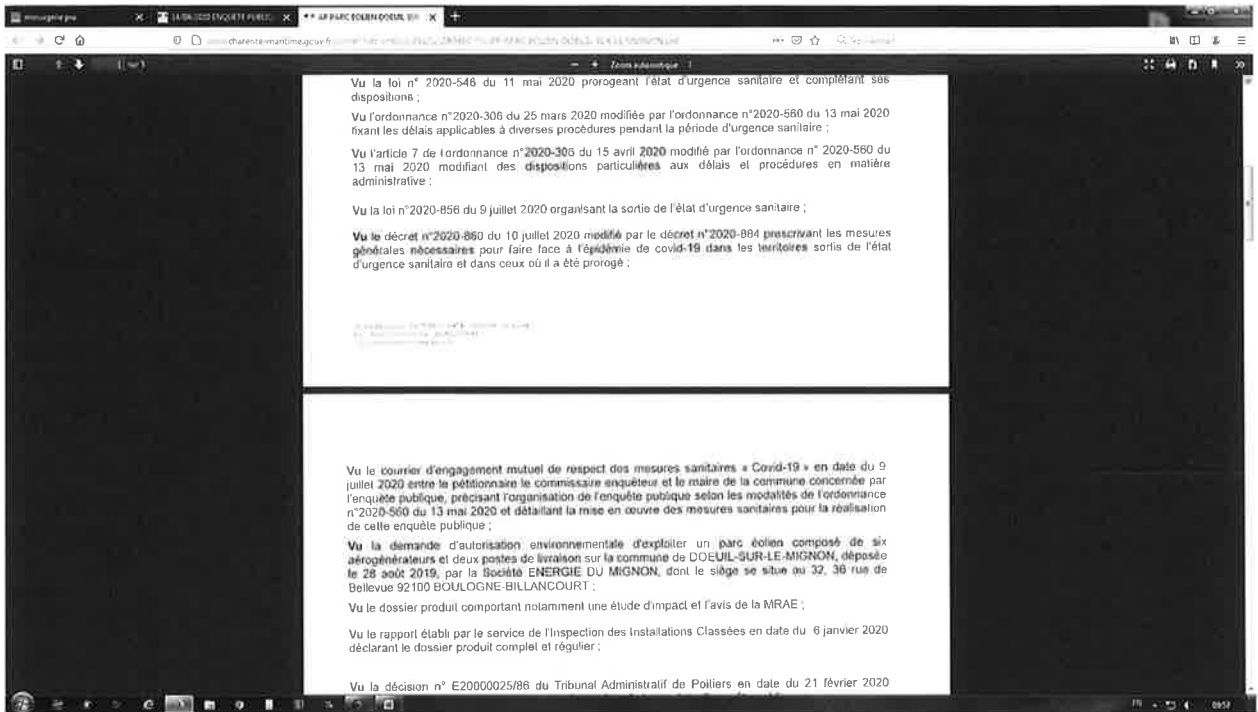


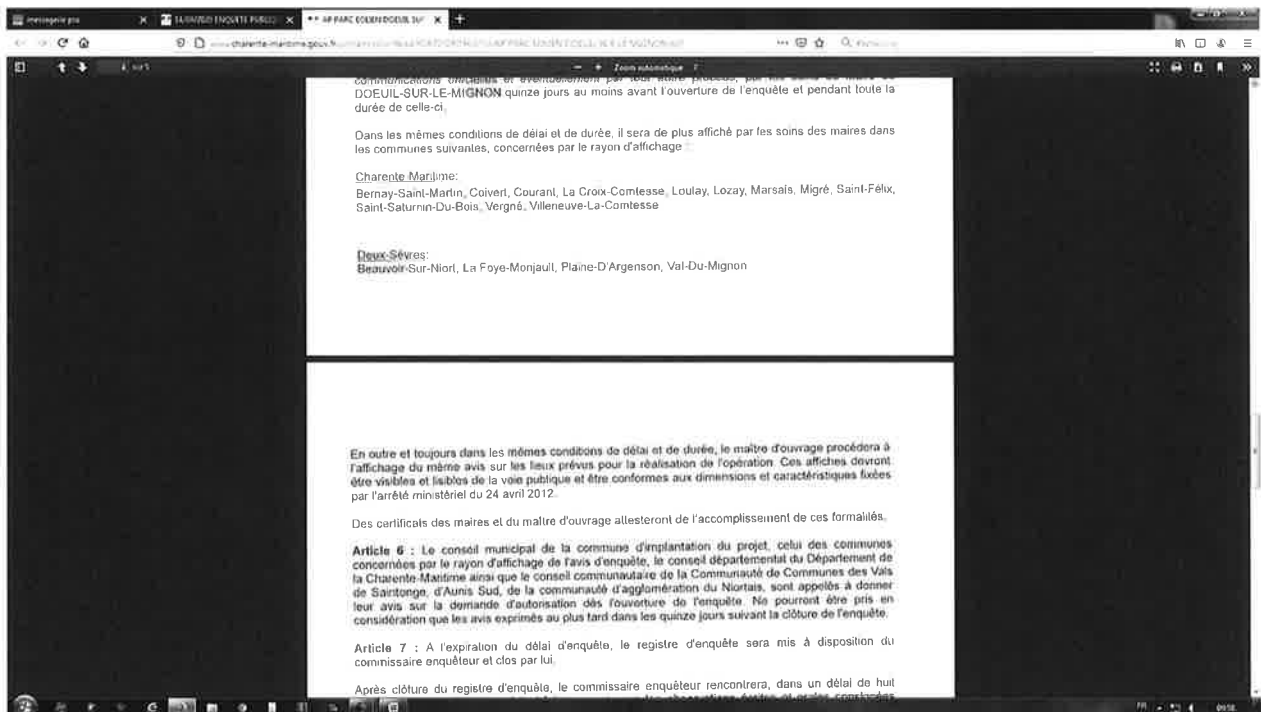
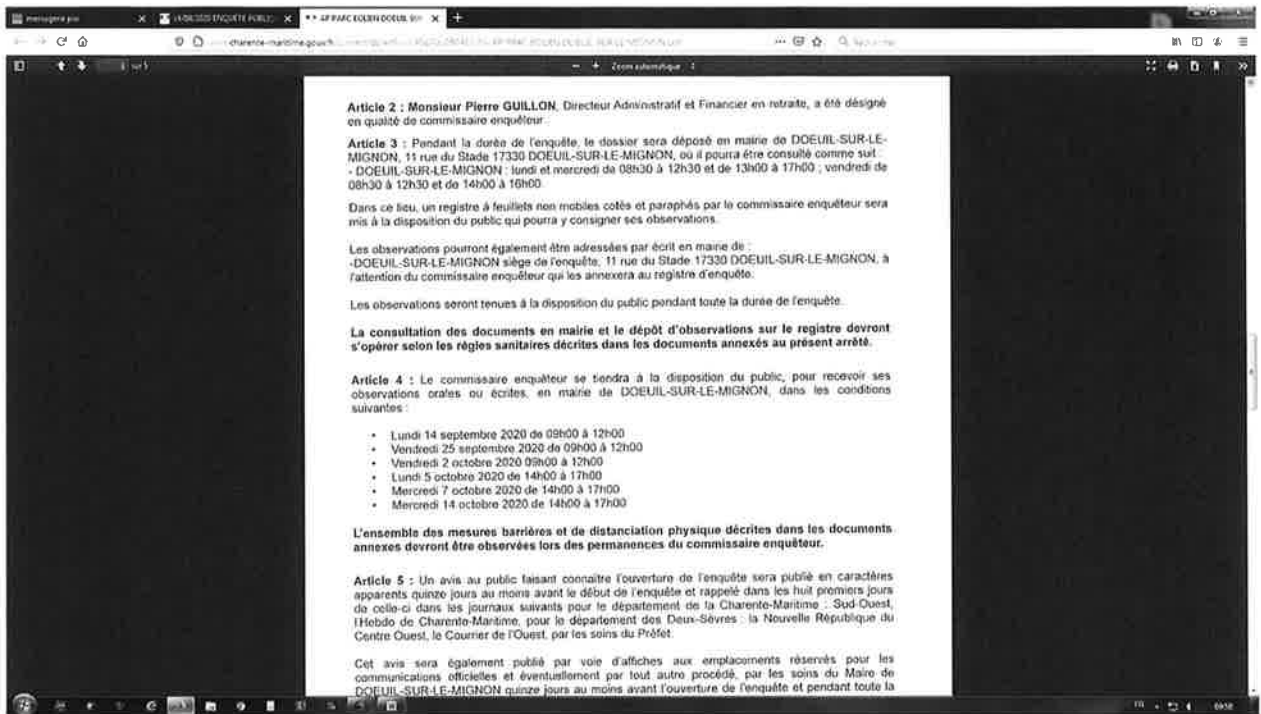
J'ouvre les quatre documents listés dans l'article, à savoir les PDF et dans l'ordre :

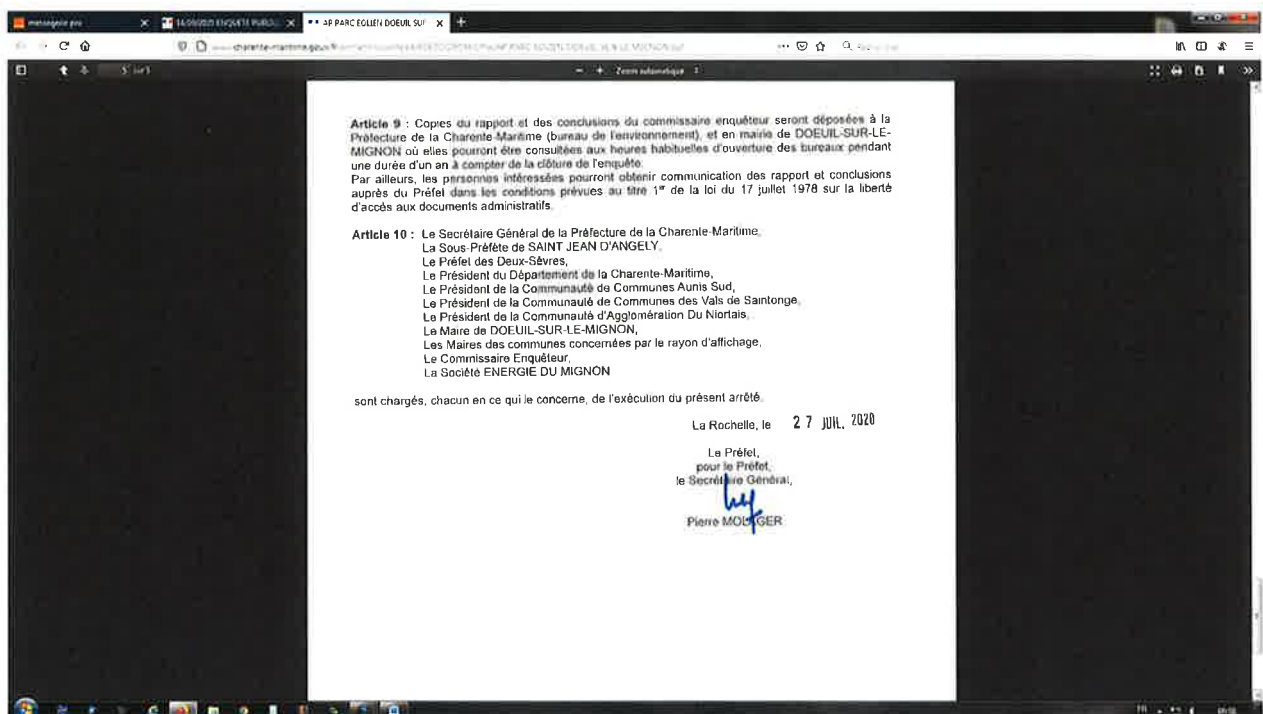
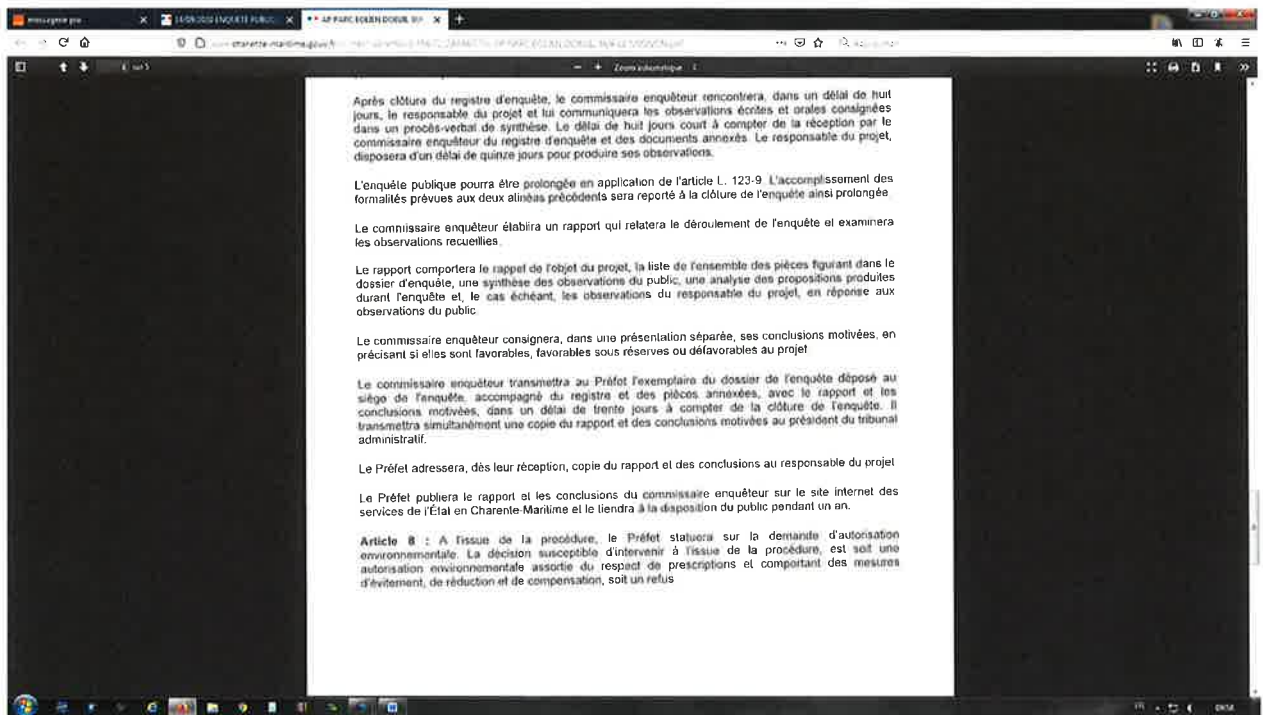


Je constate la présence de l'arrêté du 27.07.2020 sur 5 pages.





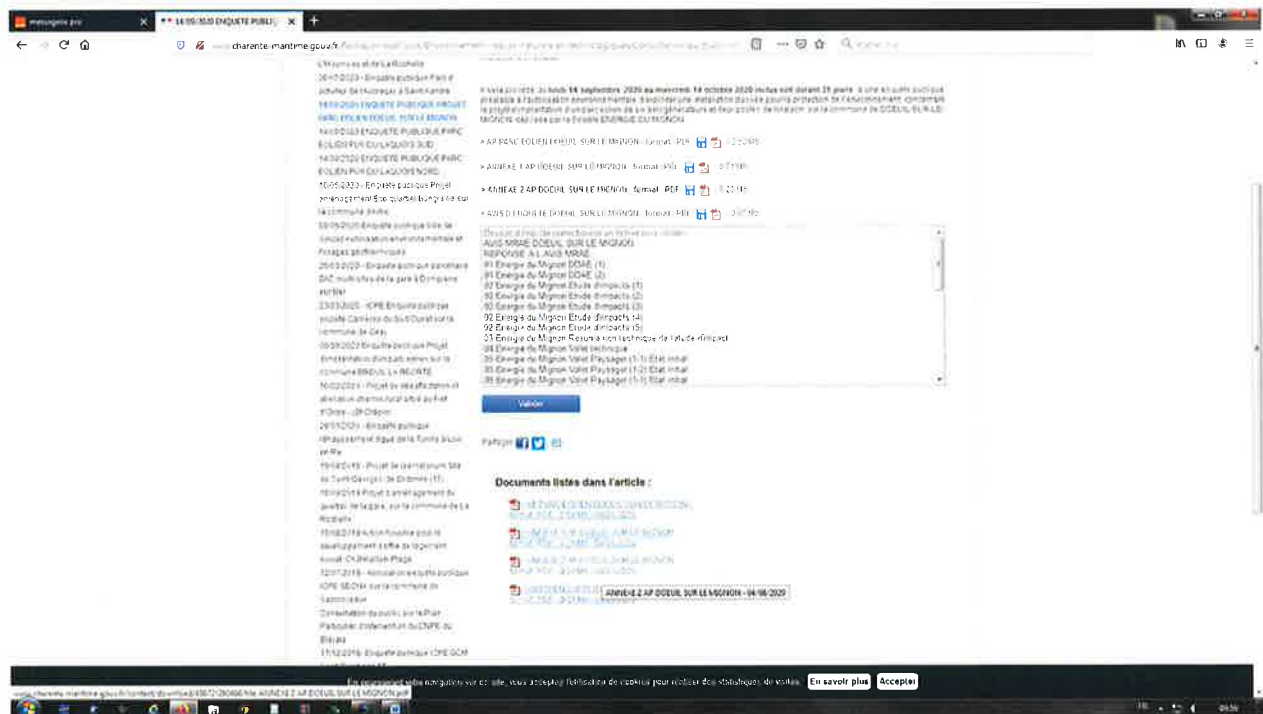
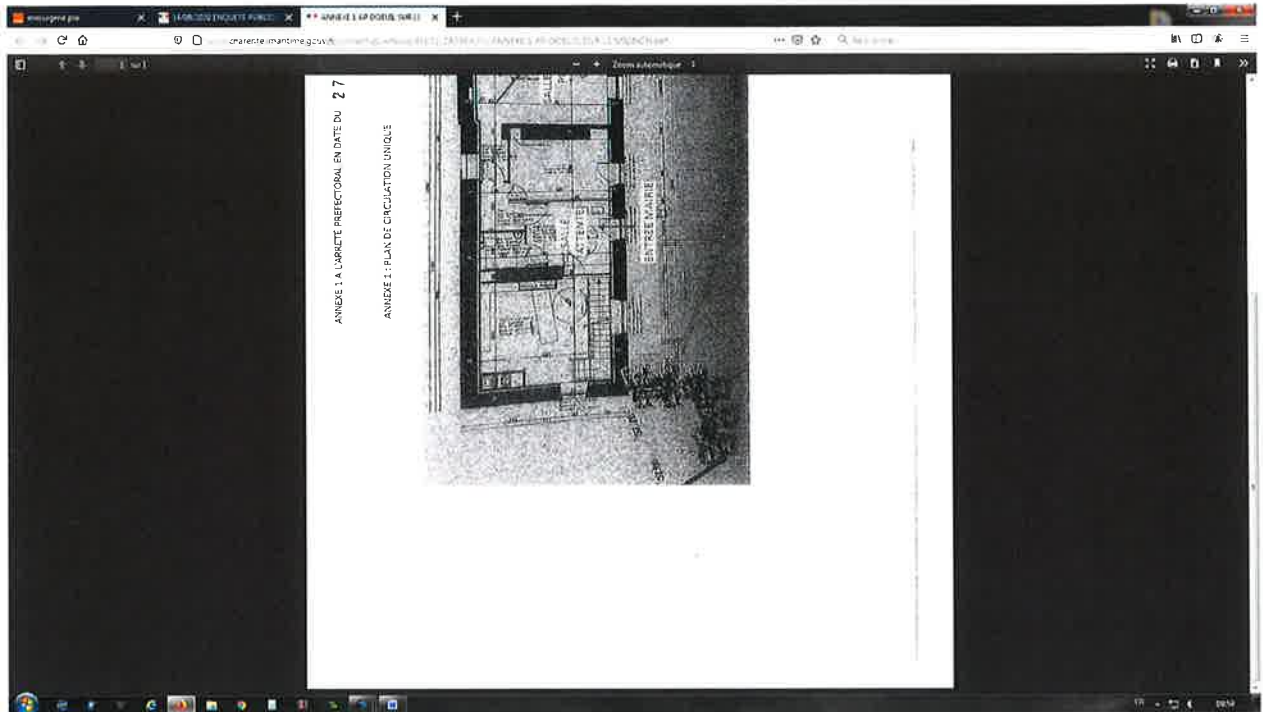


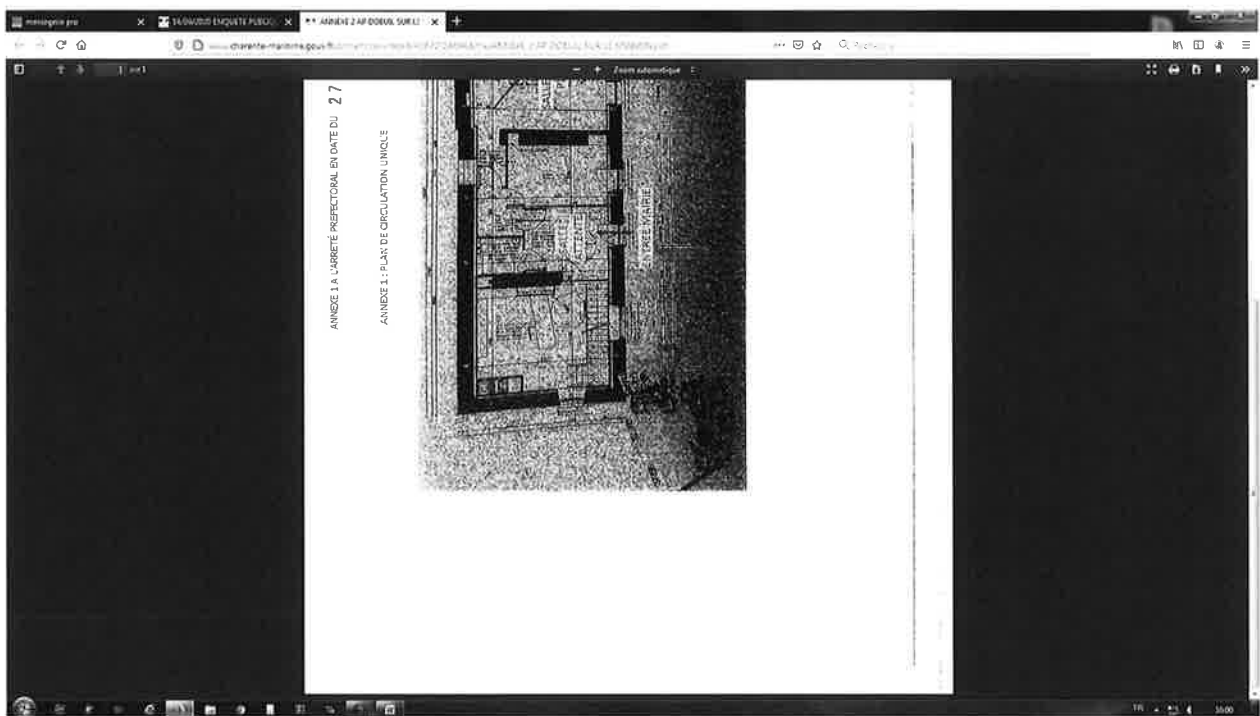
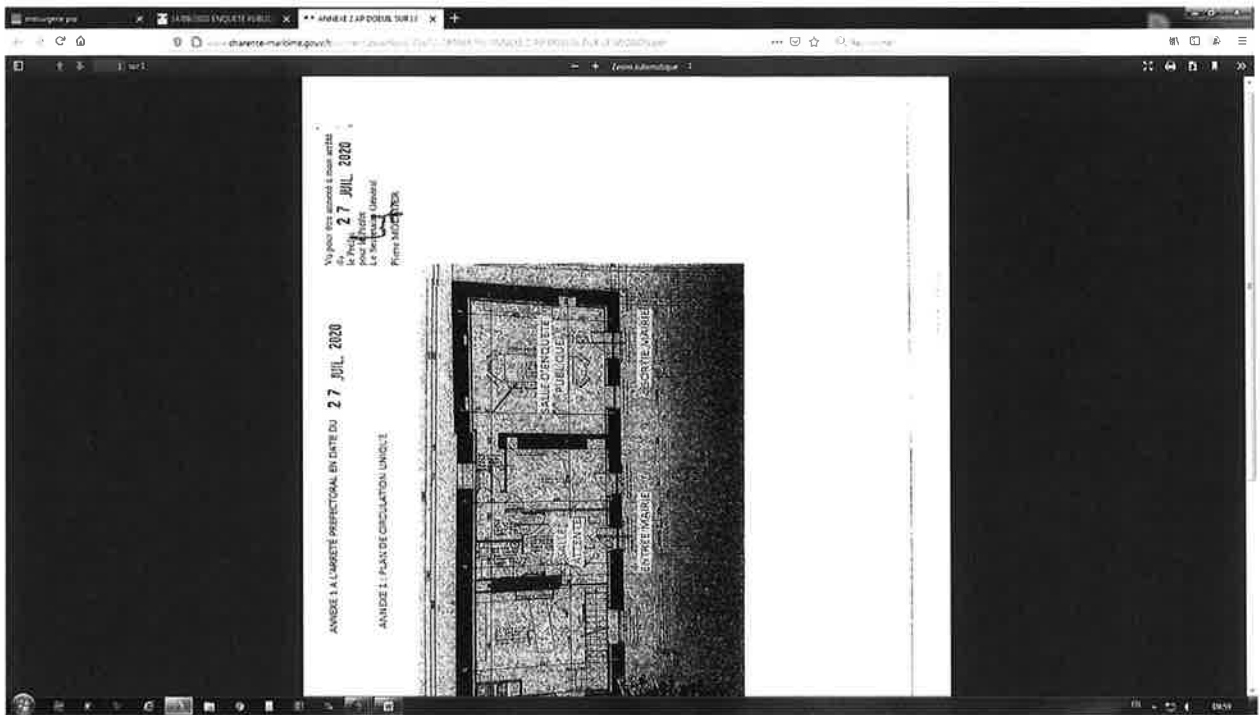


Je constate la présence de deux annexes.



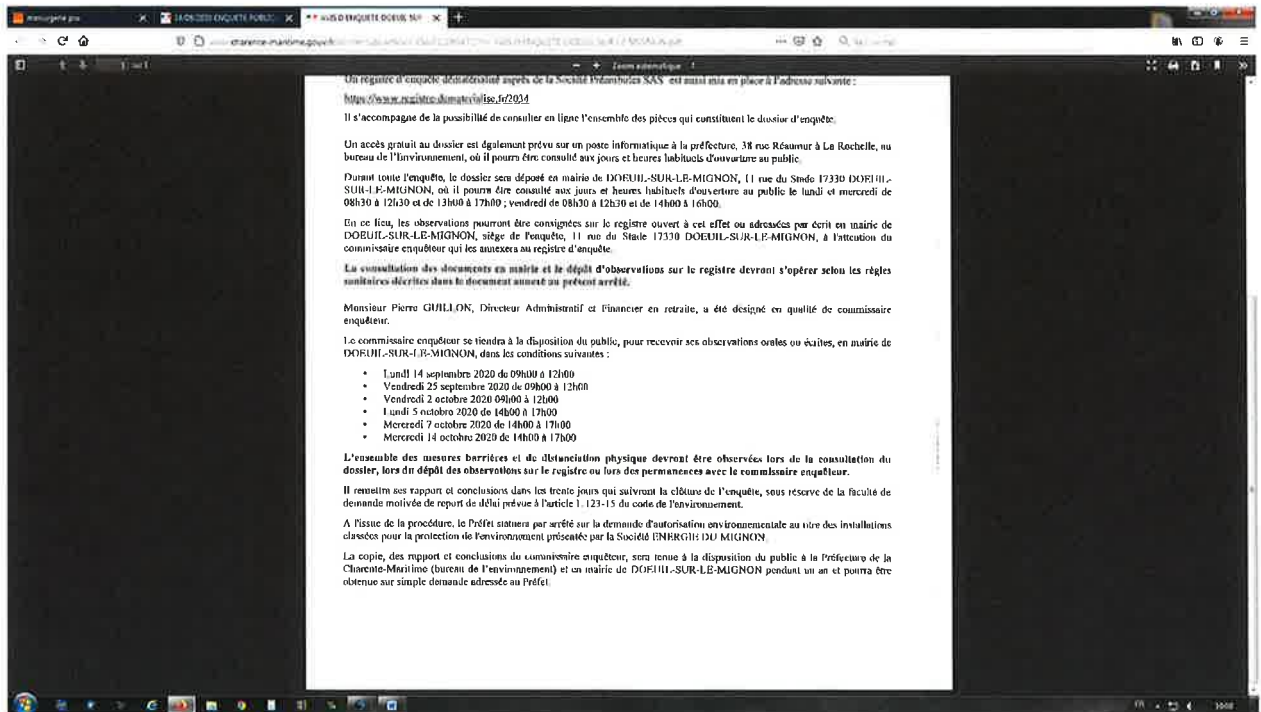






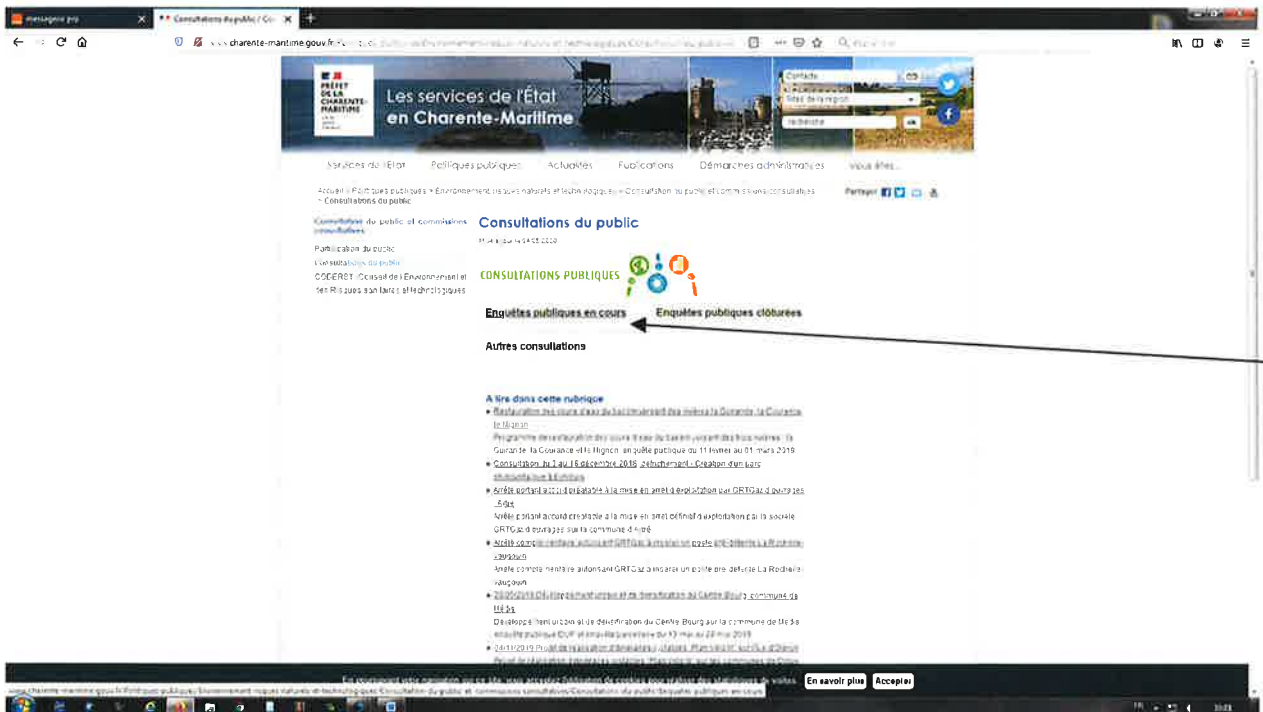
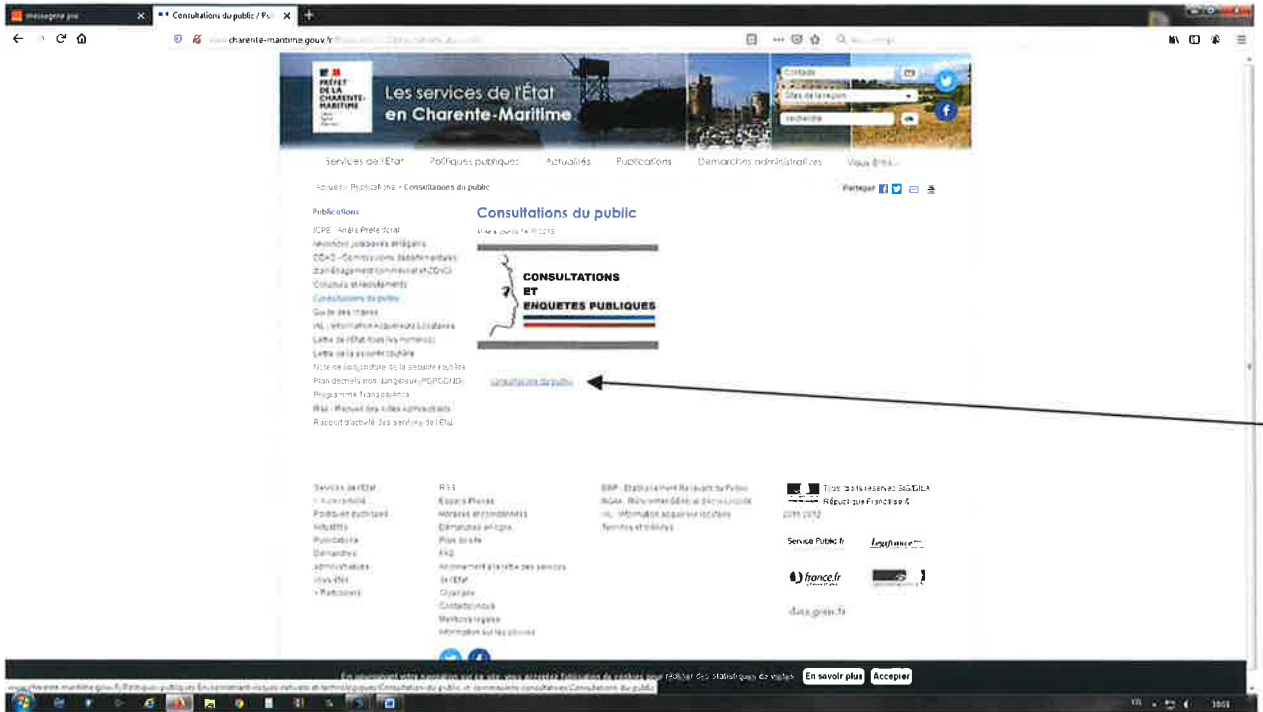
Et enfin, je constate la présence de l'avis d'enquête publique de DOEUIL SUR LE MIGNON.



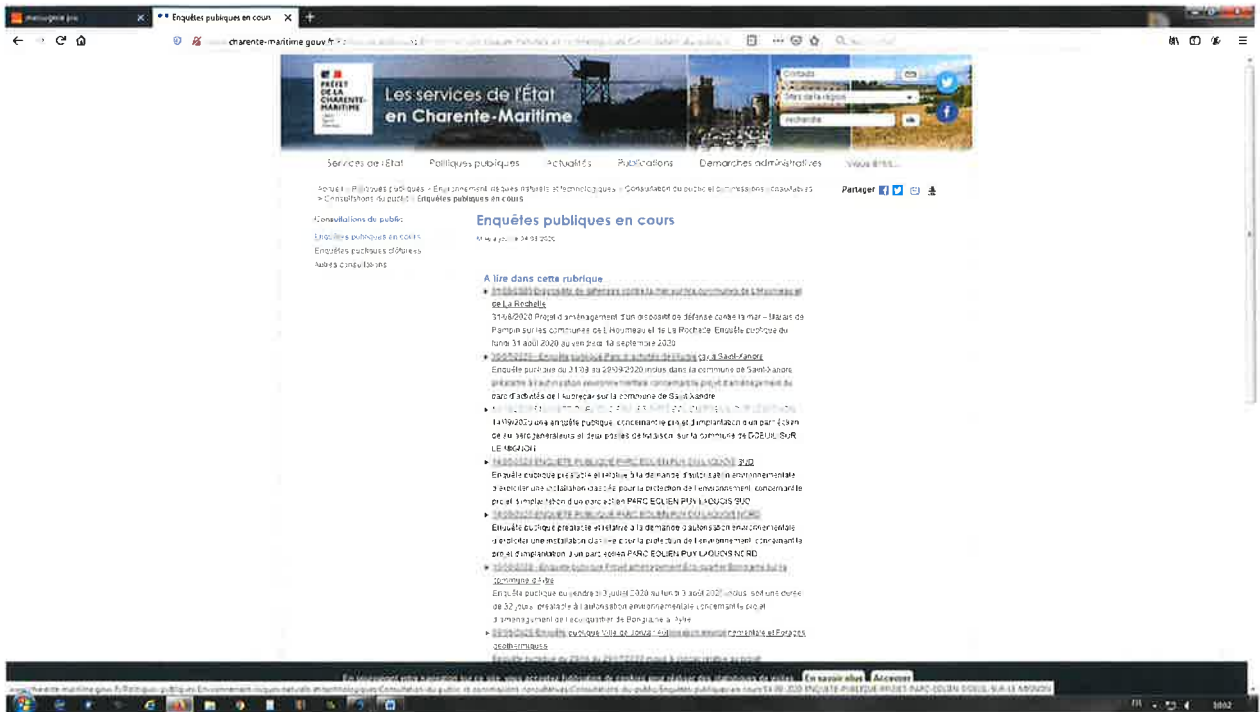


Je constate que ces informations sont également disponibles en cliquant sur l'onglet « Publications » du site de la Charente Maritime. Sous rubrique « consultations du public ».

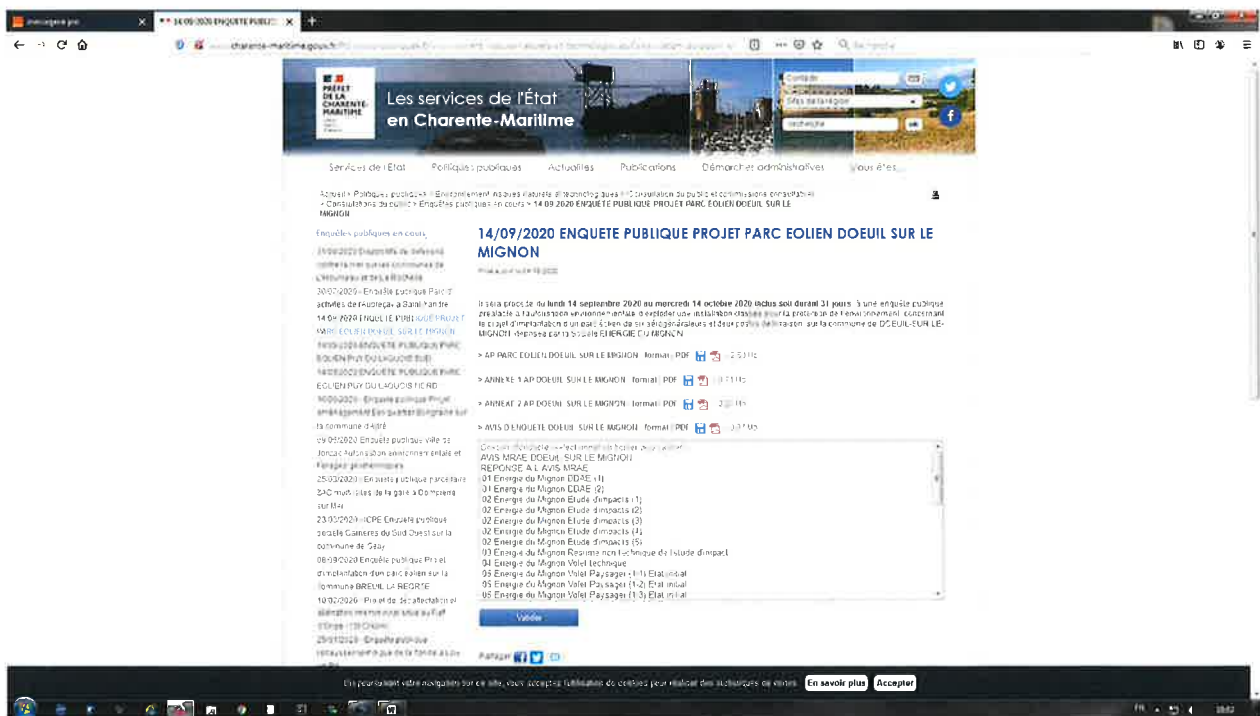


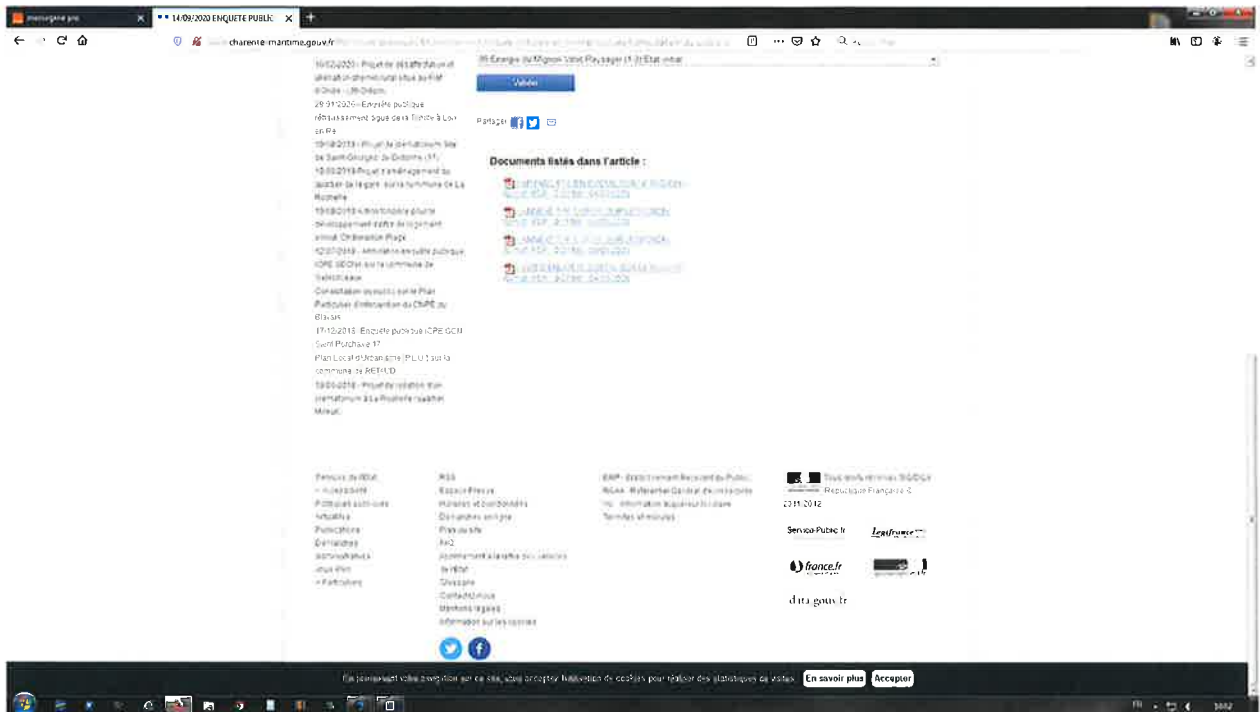


Je clique sur « enquêtes publiques en cours »



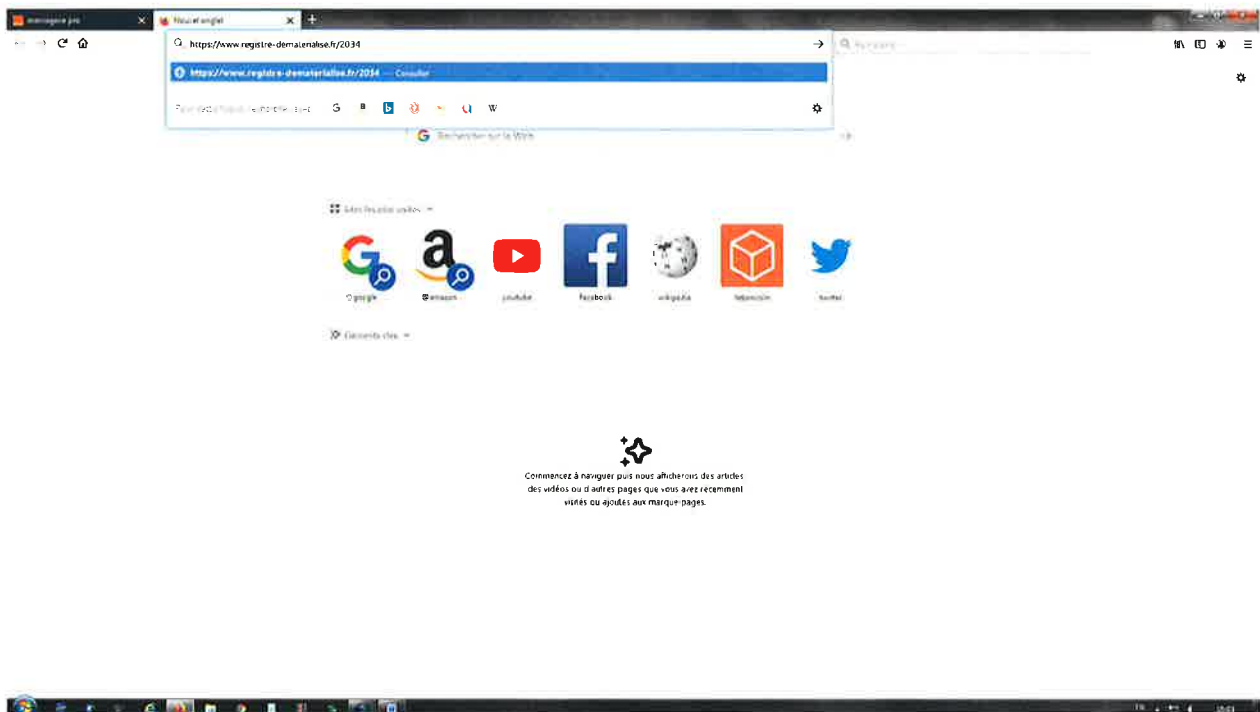
Je retrouve l'enquête publique recherchée du 14.09.2020.





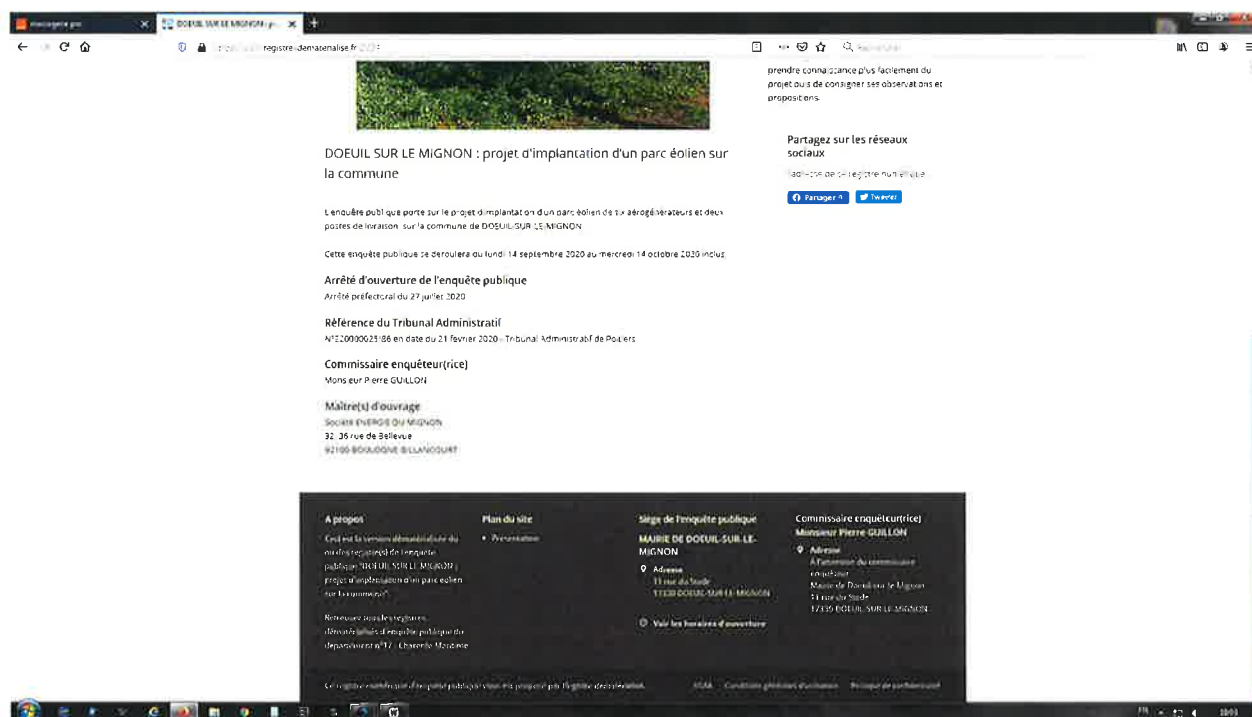
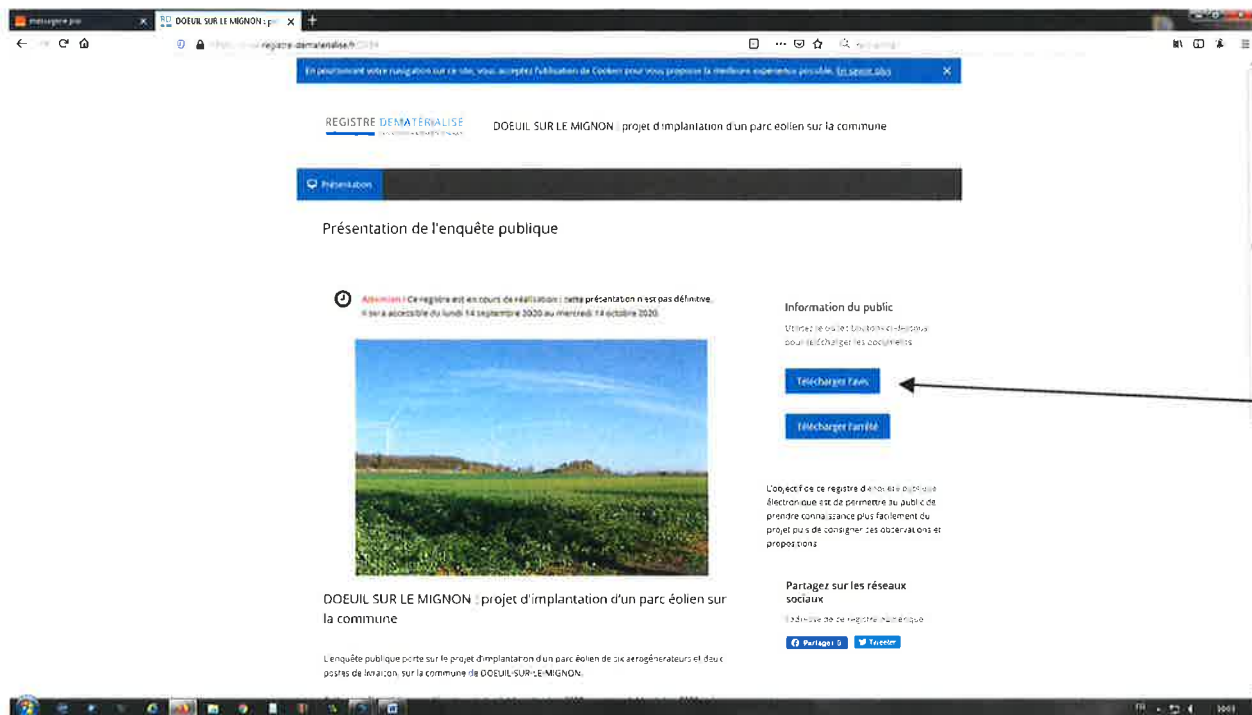
J'ouvre une nouvelle fenêtre. Dans la barre de recherche, je tape l'adresse internet communiquée par mon requérant, à savoir :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2034>



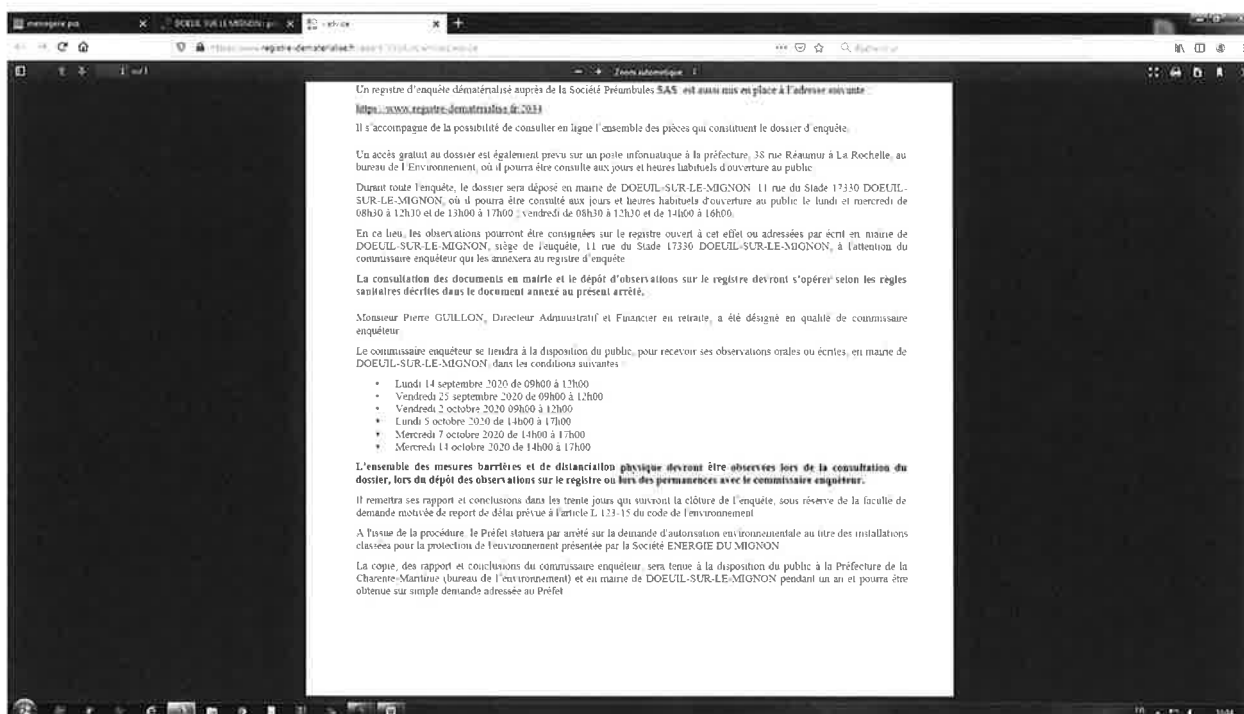
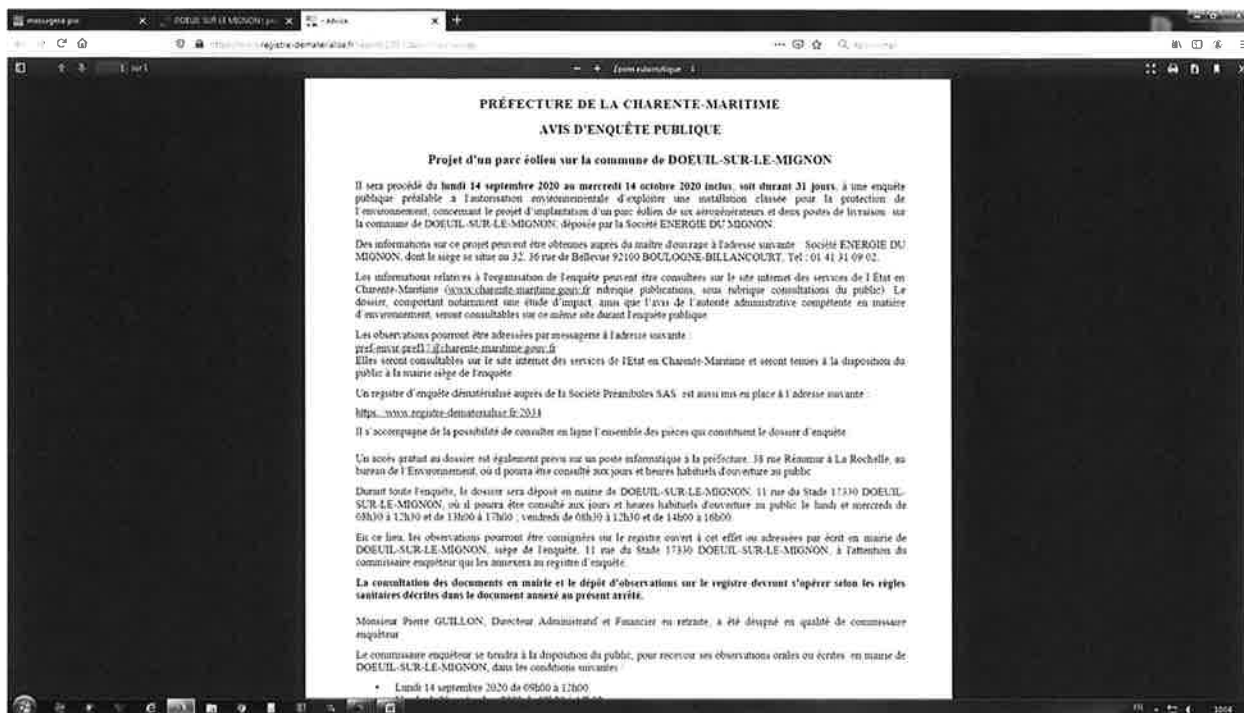
J'arrive sur la page du registre dématérialisé.

Je clique sur « Télécharger l'avis ».

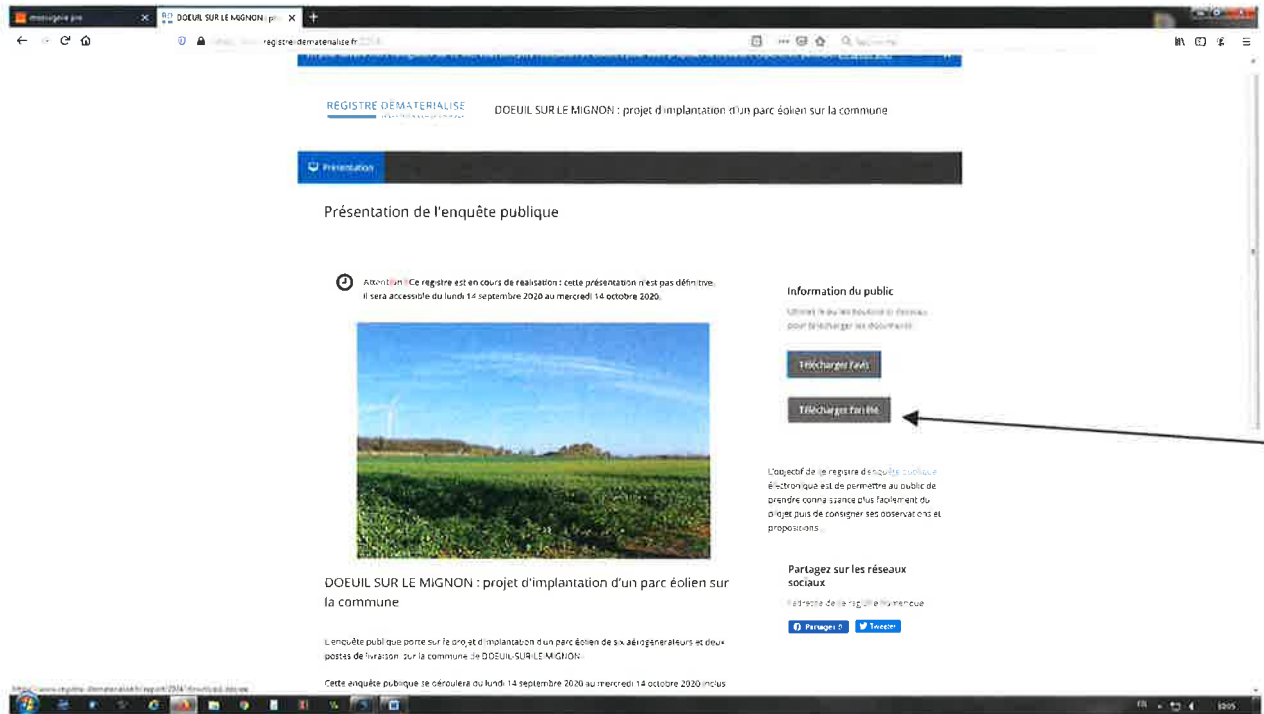


L'avis d'enquête publique de DOEUIL SUR LE MIGNON s'ouvre.

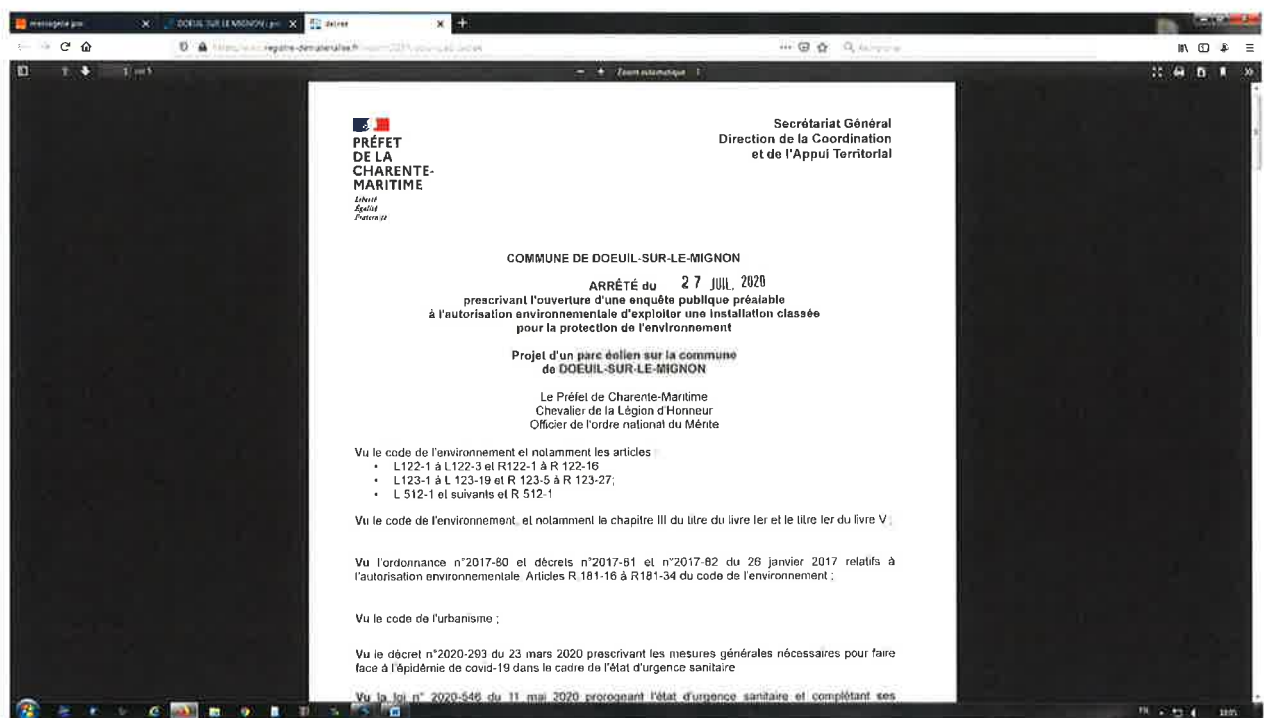


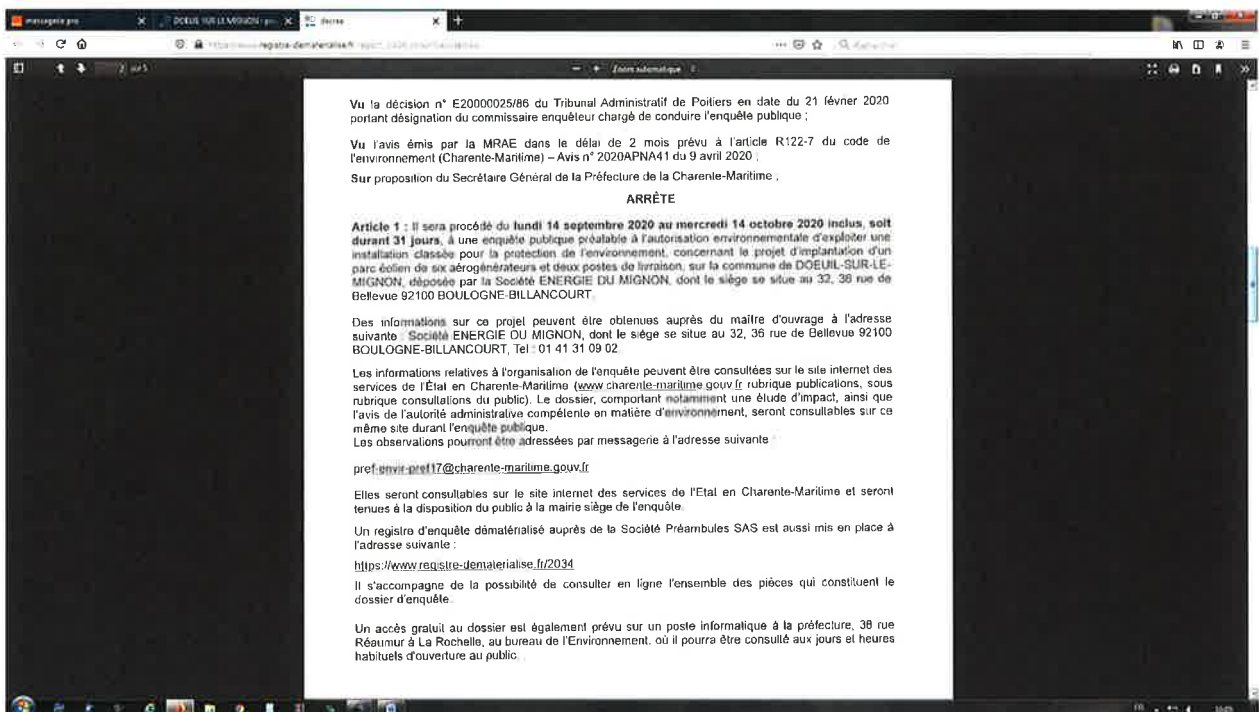
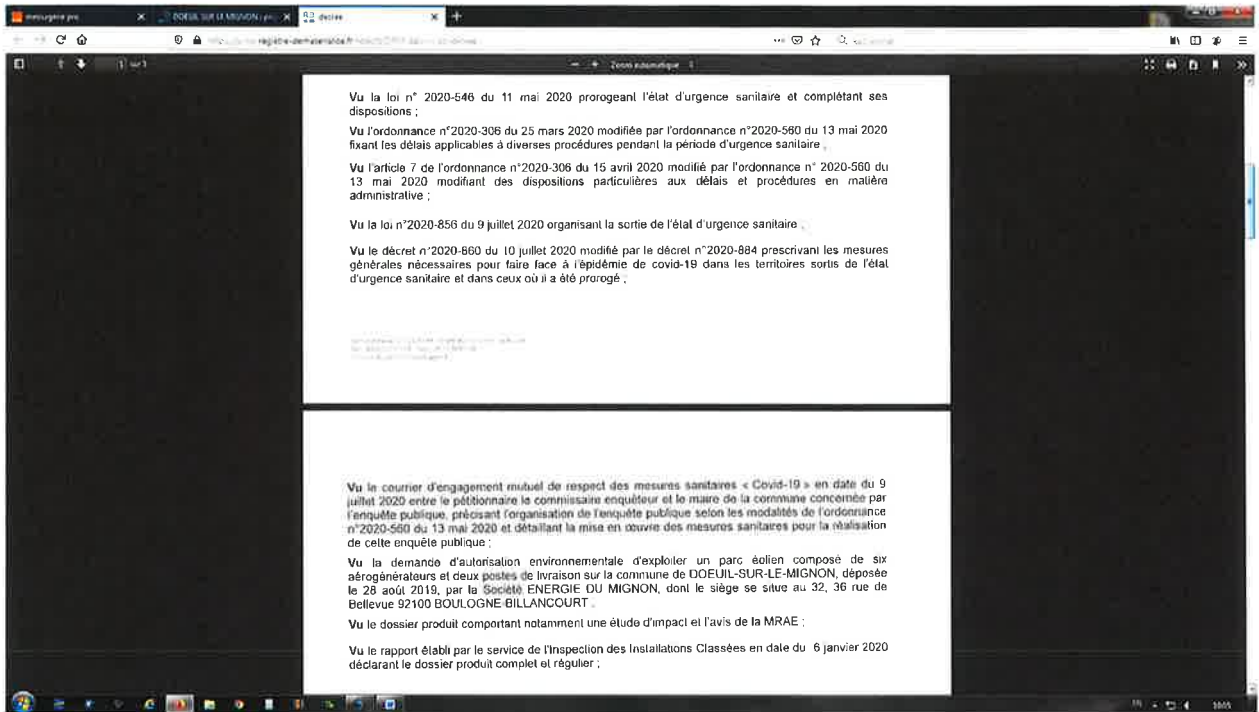


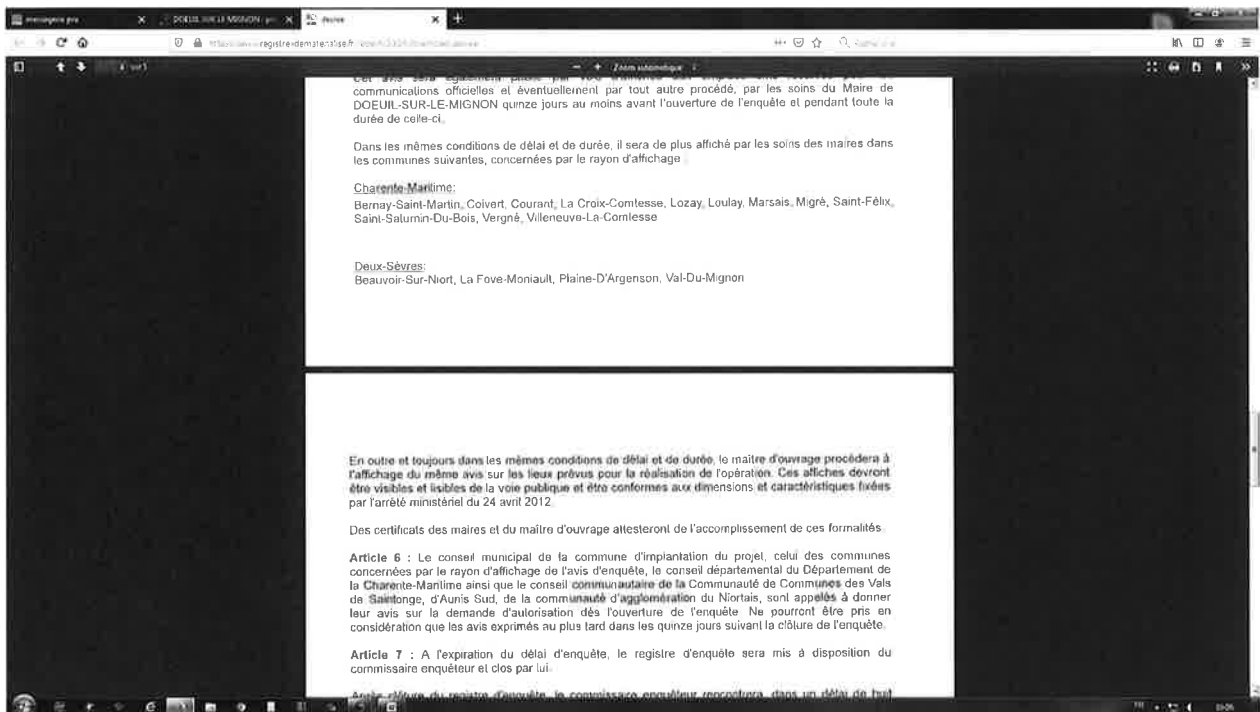
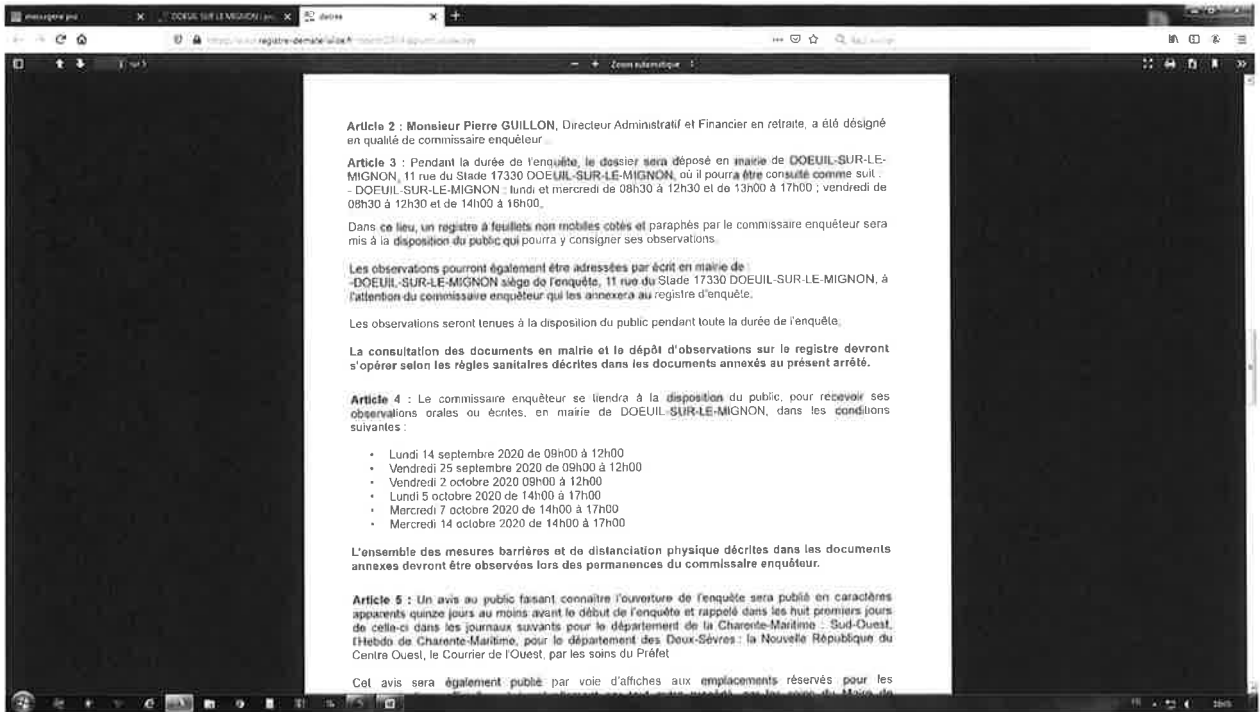
Je clique sur « télécharger l'arrêté »

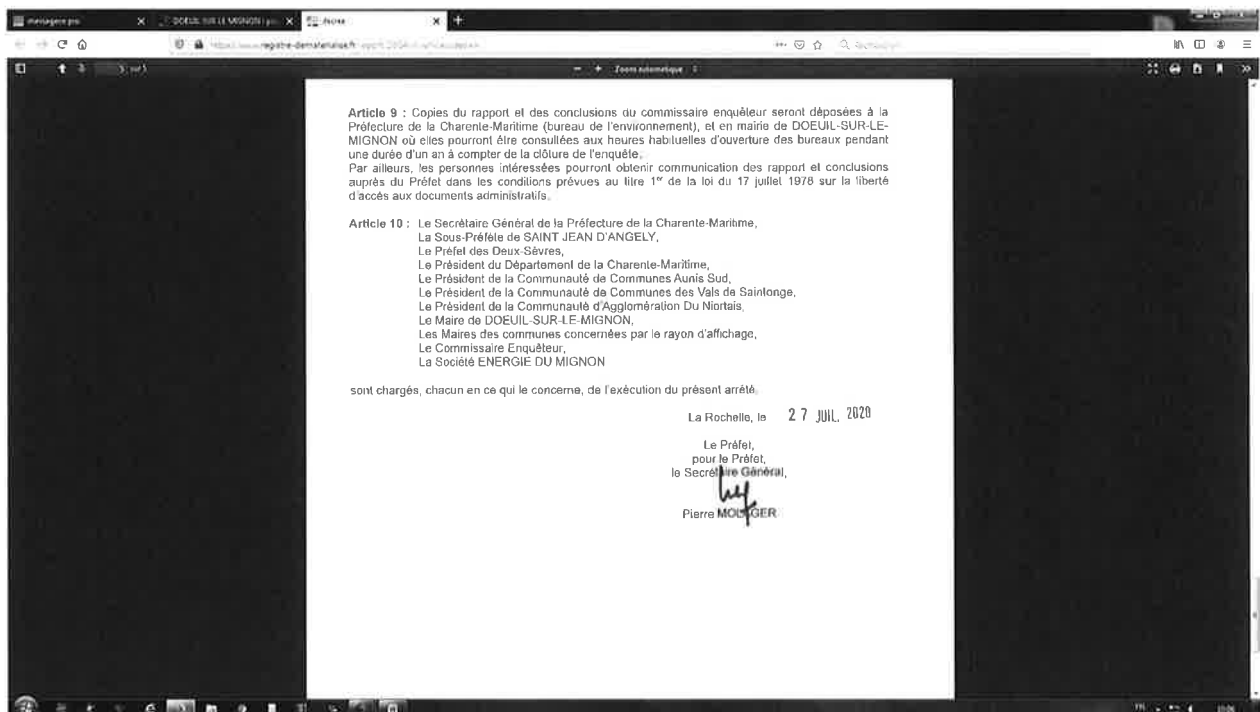
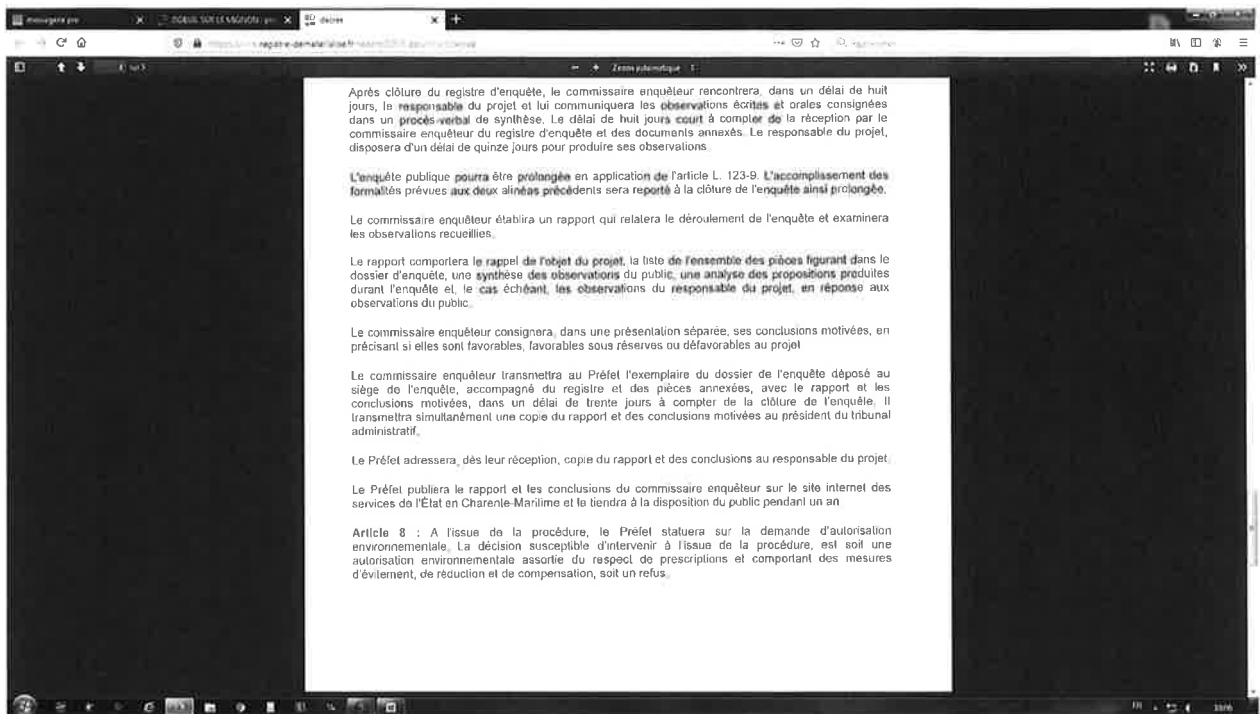


L'arrêté du 27.07.2020 s'ouvre.









Je joins au présent constat l'avis d'enquête publique.

Ayant terminé mes constatations, je me suis retirée afin d'établir le présent Procès Verbal de Constat.

J'ai rédigé le présent Procès-Verbal de Constat sur quarante-cinq pages, numérotées de 1 à 45 + l'avis d'enquête publique, lequel comprend des photographies numériques dont je certifie l'authenticité pour servir et valoir ce que de droit à ma requérante, et dont le coût est de :

Quatre cents euros

Le présent acte est déposé au rang des minutes de l'étude.

Emolument	:	311.67 €
Transport	:	<u>7.67 €</u>
Total HT	:	319.34 €
Taxe Forfaitaire	:	14.89 €
TVA 20%	:	63.87 €
<u>Frais Postaux</u>	:	<u>1.90 €</u>
<b>TOTAL</b>	:	<b>400.00 €</b>

**Maître RENARD Marielle**

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "11400 ST-LOUIS" and "de Justice" with a small arrow pointing to the right.

# PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Projet d'un parc éolien sur la commune de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON

Il sera procédé du **lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, soit durant 31 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur la commune de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, déposée par la Société ENERGIE DU MIGNON.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERGIE DU MIGNON, dont le siège se situe au 32, 36 rue de Bellevue 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, Tel : 01 41 31 09 02.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

[pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la Société Préambules SAS est aussi mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2034>

Il s'accompagne de la possibilité de consulter en ligne l'ensemble des pièces qui constituent le dossier d'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, 11 rue du Stade 17330 DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et mercredi de 08h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 ; vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, siège de l'enquête, 11 rue du Stade 17330 DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

**La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document annexé au présent arrêté.**

Monsieur Pierre GUILLON, Directeur Administratif et Financier en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, dans les conditions suivantes :

- Lundi 14 septembre 2020 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 25 septembre 2020 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 2 octobre 2020 09h00 à 12h00
- Lundi 5 octobre 2020 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 7 octobre 2020 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 14 octobre 2020 de 14h00 à 17h00

**L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur.**

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERGIE DU MIGNON.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.